

CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
LUNDI 26 FÉVRIER 2018 A 18H00

N° 18 02 13

Rapporteur : Jean-Gabriel BRAULT

AFFAIRES GÉNÉRALES

FINANCES

Orientations budgétaires 2018

. Adoption

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
LUNDI 26 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le dix-neuf février deux mille dix-huit s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRÉSENTS : Mme Christine MOREL, M. Jean-Gabriel BRAULT, M. Yoann LEFRANC, Mme Yvette ROMERO, M. Dominique BELLENGER, Mme Mariama EPIPHANA, M. Michel TOULOUZAN, Mme Michèle LEBESNE, Mme Sylvie BUREL, Mme Estelle BERNADI, M. Noël HERICIER, M. Grégory LESEIGNEUR, M. Hervé TOULLEC, Mme Maud CHARLES, Mme Isabelle PIMONT, M. Gilles DON SIMONI, Mme Françoise BION, Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT, M. Jean LOYEN.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : M. François GUÉGAN à Mme Christine MOREL, Mme Sandra LE VEEL à Mme Michèle LEBESNE, Mme Coralie FOLLET à Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Yoann LEFRANC à M. Jean-Gabriel BRAULT (à partir du point 18 02 13).

ABSENTS EXCUSÉS SANS PROCURATION : M. Guillaume PONS, Mme Blandine TRUPCHAUX.

ABSENTS : M. Stéphane LEROUX, M. Logan CORNOU, Mme Sabrina MONTIER, M. Jean-Luc DEMOTIER.

Conseillers Municipaux :

	Avant le point 18 02 13	Du point 18 02 13 à la fin du débat
Présents	20	19
Procurations	3	4
Excusé sans procuration	2	2
Absents	4	4
Votants	23	23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603414-20180226-1802-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2018

Publication : 05/03/2018

Mesdames, Messieurs,

VU l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) contenant des données synthétiques sur la situation financière de la commune a été établi pour servir de support au débat.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires,

VU le Bureau Municipal du 14 février 2018,

VU la Commission Municipale d'Etudes "Finances – Administration Générale" du 15 février 2018,

CONSIDÉRANT le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires présenté,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE :

- de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.
- de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires.

APPROUVE :

- les Orientations Budgétaires 2018 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018.

*Le Conseil Municipal adopte par 20 voix pour, 3 contre
(Mme Nacéra VIEUBLÉ, Mme Coralie FOLLET, M. Rémi RENAULT),
les conclusions de ce rapport.
Fait et délibéré en l'hôtel de ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués
Pour extrait certifié conforme
Christine MOREL
Maire,*



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Ville d'HARFLEUR RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Préambule

Le cadre législatif du rapport d'orientations budgétaires

Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants conformément aux articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités locales, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigureront l'équilibre du budget primitif. C'est une obligation ancienne qui a cours depuis 1992 dans les communes de + de 3 500 habitants et EPCI comportant au moins une commune de cette taille.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat des orientations budgétaires. Il est ainsi spécifié, à l'article L.2312-1 du CGCT : « le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal ».

Le rapport d'orientations budgétaires est présenté en vertu du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission et des obligations fixées par la loi sur les rapports d'orientations budgétaires.

Au-delà de cette obligation légale, l'examen du rapport d'orientations budgétaires apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités de la Ville pour les années à venir, qui se traduiront par des engagements financiers fixés lors du vote du budget primitif. Le débat d'orientations budgétaires constitue donc la première étape qui permet au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire.

Il permet également de rappeler la poursuite de l'action municipale afin de tenir les engagements pris en 2014 autour des 10 objectifs et 11 priorités pour « Construire ensemble une Ville humaine, citoyenne, solidaire et dynamique ».

A. Le contexte économique : inquiétudes et incertitudes

Les prévisions économiques mondiales sont complexes à établir pour 2018, dans un monde emprunt de fortes mutations et incertitudes. Les tensions se font sentir dans une économie largement financiarisée qui poursuit sa course envers et contre l'économie réelle, sans régulation, ni coordination à l'échelle mondiale.

La baisse des prix des matières premières, et notamment du pétrole depuis plusieurs années, pénalise les pays producteurs. La hausse annoncée des prix fait peur aux économies fortement consommatrices. Ainsi, en novembre dernier, les pays membres de l'OPEP et la Russie ont annoncé en effet la prolongation de leur accord historique visant à réduire la production jusqu'à fin 2018 (1,8 millions de barils par jour). Début février 2018, le retour de l'inflation et la crainte d'un resserrement généralisé des politiques monétaires a fait surgir le « spectre » du relèvement possible des taux d'intérêt ont affolé les principales places boursières. Ce qui est, en fait, menacé, c'est la bulle financière créée artificiellement depuis plusieurs années, l'écart entre cette bulle et l'économie réelle est devenu intenable. Les prochains qui vont être opérés par les banques centrales se révéleront décisifs sur l'évolution de l'économie mondiale.

Le Fonds Monétaire International (FMI) n'invite pas à un excès d'optimisme. La croissance est trop faible depuis trop longtemps et, dans de nombreux pays, ses bénéfices touchent trop peu de monde. Après la crise financière et de la « Grande Récession » qu'elle a provoquée, l'organisme international souligne ainsi la « nature précaire d'une reprise » qui ne laisse guère espérer une croissance mondiale supérieure à 3,4 % en 2017.

Pour sa part, l'OCDE (Organisation de Commerce et de Développement Économique) a relevé légèrement ses prévisions de croissance pour l'économie mondiale en 2017, tout en estimant que cette amélioration demeurerait insuffisante pour « permettre une amélioration durable de la croissance ou réduire les inégalités persistantes ». Elle a maintenu sans changement la prévision de croissance à 3,6 % pour 2018 au niveau mondial.

Concernant la zone euro, l'OCDE a publié ses nouvelles prévisions de croissance du PIB pour l'année 2018 : Espagne (2,4 %), Allemagne (2 %), **France (1,5 %)**, Italie (0,8 %) et Royaume-Uni (1 %).

La Banque de France prévoit une croissance de 1,6 % du PIB de la France pour 2018 contre 1,4 % pour 2017.

Le Gouvernement indiquait dans le Projet de Loi de Finances 2018 qu' « une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,7 % est attendue en 2017 et 2018 – contre + 0,8 % en moyenne entre 2012 et 2016. »

B. Le contexte national

La Loi de Finances 2018 prévoit une inflation de 1,1 % pour l'an prochain. Le regain de l'inflation (1,2% en 2017 contre 0,3% en 2016), s'explique par la remontée des prix de l'énergie, notamment des cours du pétrole. L'inflation française devrait être proche de son niveau de 2017 pour les deux prochaines années.

Le texte prévoit un retour du déficit public à 2,8 % de PIB en 2018 malgré une baisse nette des prélèvements de 6,6 milliards d'euros.

La dette publique devrait représenter 96,8 % du PIB en 2018 avec pour objectif 91,4 % annoncé en 2022.

C. Loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022 et la Loi de Finances 2018 : deux textes importants

Outre la Loi de Finance pour 2018, le Parlement a également adopté la Loi de Programmation des Finances publiques (LPFP) 2018-2022.

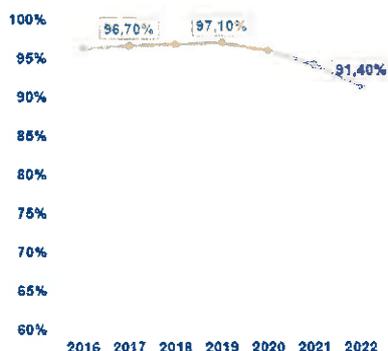
1/ LPFP 2018-2022

Cette loi fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques, déclinée au travers d'objectifs chiffrés sur la période. Elle prévoit un effort de 13Mds € pour le secteur public local, au travers d'une contractualisation pour les collectivités qui ont les dépenses de fonctionnement les plus importantes. Ces collectivités verront également leur ratio de désendettement placé sous surveillance.

Cette disposition concerne les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 M€ en 2016. Si Harfleur n'est pas concernée, par contre la Codah l'est.

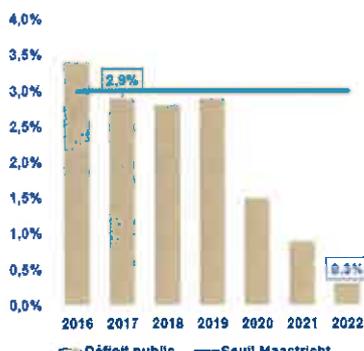
Concrètement, cette contractualisation se traduit par un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement, fixé à +1,2 % par an sur la période, en valeur et à périmètre constant. L'inflation est comprise dans ce taux de progression, ce qui signifie que si l'inflation française est de 1,5 %, les dépenses des collectivités concernées devront diminuer de 0,3 %.

Trajectoire de la dette publique (en % du PIB)



Source : LPFP 2018 - 2022

Trajectoire du déficit public (en % du PIB)



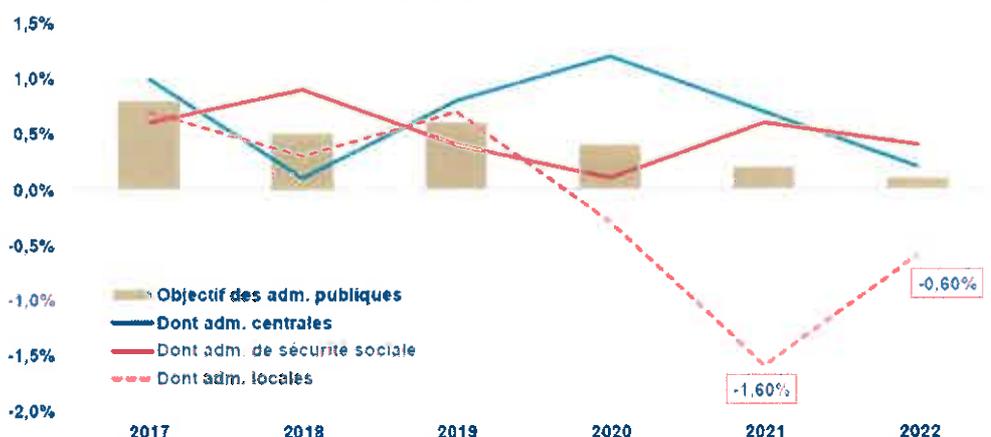
Source : LPFP 2018-2022

Effort cumulé 2018-2022 (en Mds€)



Source : Finetice Active

Taux de croissance en volume des dépenses publiques (fonctionnement et investissement)



Source : LPFP 2018-2022

En résumé

La Loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022 impose aux Collectivités 13 Mds € d'économies à réaliser sur la période 2018 – 2022, ce qui ne pourra se faire qu'au détriment des marges (épargnes), des services rendus aux populations et des investissements nécessaires. Cette contraction des budgets publics locaux sert également l'objectif affiché nationalement depuis plusieurs années de réduire le nombre de collectivités en les incitant à se regrouper.

2/ Les principales mesures de la Loi de Finances pour 2018

A – La réforme de la Taxe d'habitation

L'article 3 de la Loi de Finances pour 2018 adoptée définitivement le 30 décembre 2017 prévoit la disparition progressive de la taxe d'habitation pour 4 Français sur 5. Qualifiée d'injuste pour plusieurs raisons (fondée sur des bases obsolètes, insuffisante prise en compte de la capacité contributive des ménages, importantes disparités géographiques), la taxe d'habitation fera désormais l'objet d'un dégrèvement pour 80 % des Français en ce qui concerne leur résidence principale d'ici 2020.

1/ Distinction entre exonération et dégrèvement

Pour bien comprendre le mécanisme mis en place par la Loi de Finances, il convient de préciser les différences entre exonération et dégrèvement :

Exonération

- ▲ **Contribuables** dispensés de payer l'impôt dans sa totalité
- ▲ L'Etat verse aux collectivités locales une **compensation** assise sur le montant des bases nettes de l'année précédente sur la base d'un **taux gelé à son niveau de 1991**
- ▲ **La collectivité locale** supporte donc un **ticket modérateur** proportionnel à l'augmentation de son **taux de taxe d'habitation depuis 1991** mais bénéficie de l'accroissement éventuel des bases exonérées

Dégrèvement

- ▲ **Contribuables** : déduction d'une partie seulement de la taxe
- ▲ Le montant du dégrèvement partiel est réduit d'un montant égal au produit de la base nette imposable par l'augmentation du **taux global de taxe d'habitation constatée depuis 2000**
- ▲ Le **ticket modérateur** est alors supporté par le **contribuable dégrévé**
- ▲ Pas d'incitation pour les collectivités à adopter une politique fiscale plus modérée

• **Dans le cadre d'une exonération**, les contribuables sont dispensés de payer l'impôt dans sa totalité. L'État verse ainsi aux collectivités locales une compensation obtenue en réalisant le produit suivant : base nette N-1 x taux TH gelé à son niveau de 1991. La collectivité locale supporte donc un ticket modérateur proportionnel à l'augmentation de son taux de taxe d'habitation depuis 1991, mais bénéficie de l'accroissement éventuel des bases exonérées.

• **Dans le cadre d'un dégrèvement**, tout ou partie des contributions dues par les contribuables aux collectivités locales sont prises en charge par l'État. Le dégrèvement actuel est calculé par rapport au taux de TH de 2000. C'est-à-dire que l'écart entre ce taux et le taux actuel est pris en charge par le contribuable dégrévé directement. Dans ce système, la collectivité bénéficie à la fois de la dynamique des bases, mais aussi de l'intégralité du produit lié aux décisions politiques.

2/ Une mise en place progressive

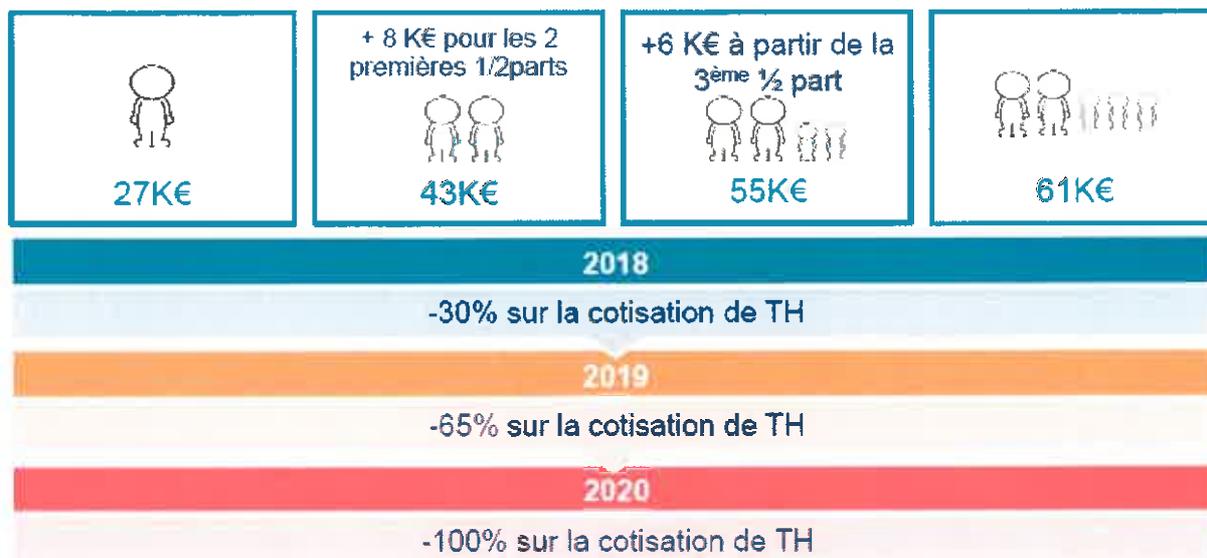
L'objectif du nouveau dégrèvement est d'exonérer 80 % des ménages de TH au titre de leur habitation principale. Néanmoins, compte tenu du coût de la mesure, de l'ordre de 10 milliards d'euros, il a été décidé d'échelonner son entrée en vigueur sur trois années, entre 2018 et 2020. Ainsi, la contribution au titre de la taxe d'habitation de 80 % des Français sera abattue de 30 % en 2018, 65 % en 2019 puis 100 % en 2020.

3/ Les ménages bénéficiaires

Ce nouveau dégrèvement concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de Revenu Fiscal de Référence (RFR) pour une part, majoré de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour un couple, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire. D'après les éléments de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, compte tenu des seuils de RFR retenus, se trouveraient dans le champ de la mesure 80 % des ménages, soit plus de 22 millions de foyers.

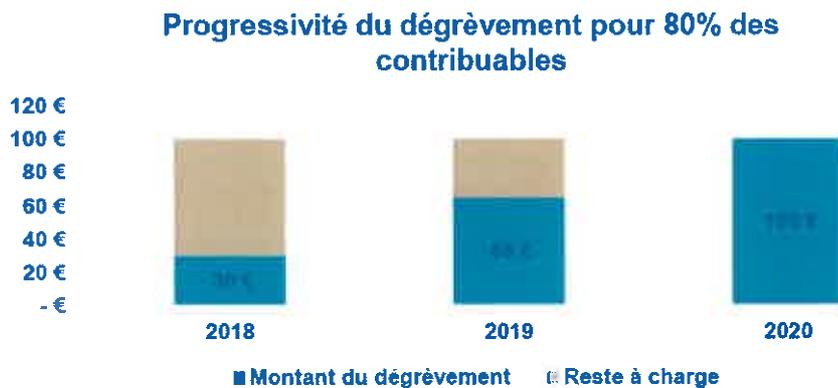
4/ Le mécanisme général mis en place

Dégrèvement progressif : description du mécanisme prévu

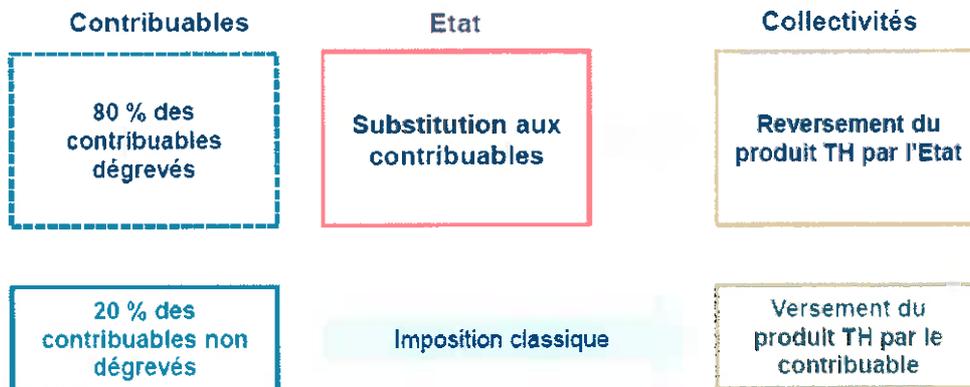


Sources : LF 2018 et Finance Active

Exemple de l'impact sur la base de 100 € de taxe d'habitation



Dégrèvement de la TH : lien entre contribuables, Etat et collectivités

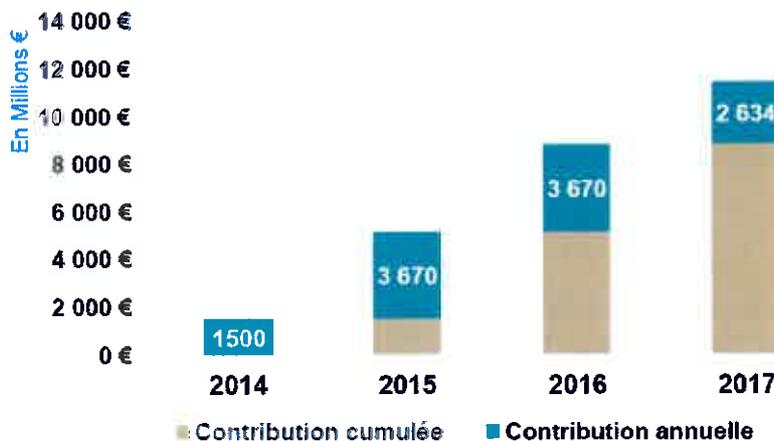


Source : LF 2016 et Finance Active

B – La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

1/ Fin de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP)

Sur la période 2014-2017, les collectivités ont du participer à l'objectif de réduction du déficit de l'État via une baisse de leurs dotations, progressivement réduites représentant une économie totale pour l'État de 11,5 milliards d'euros.



2/ Calcul de la D.G.F. 2018

Pour 2018, l'évolution de la D.G.F reste calculée sur les bases précédentes :
Dotation de l'année 2017 avec intégration de la variation du nombre d'habitants et un écrêtement en fonction du potentiel financier par habitant.

Communes :
calcul de la dotation forfaitaire



C – Les péréquations

1/ Péréquation verticale : des abondements réduits

Avec la fin de la CRFP, le gouvernement a fait le choix de moins abonder les dotations de péréquation verticale. La Dotation de Solidarité Urbaine se voit ainsi augmenter de 110M€ et la Dotation de Solidarité Rurale de 90M€ (contre 180M€ chacune en 2017).

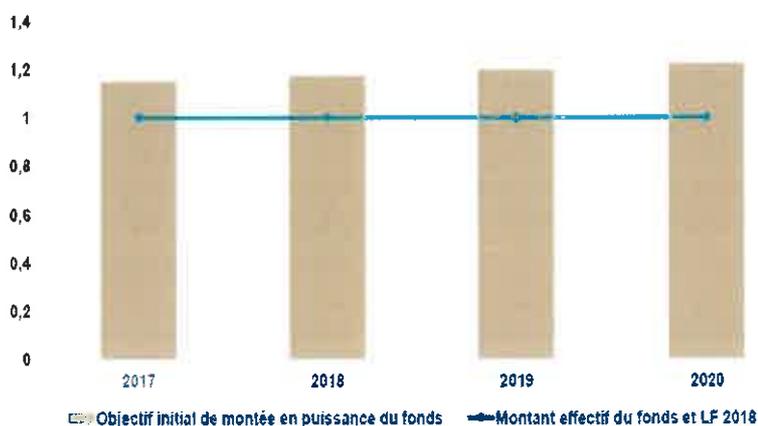
2/ Péréquation horizontale : Un FPIC désormais plafonné à 1Md€

Lors de sa création en 2012, le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) avait vocation à redistribuer, une fois sa montée en puissance progressive achevée, 2% des richesses fiscales du bloc communal soit environ 1,15 Md €. Après deux années de report de cet objectif, pour cause de rationalisation de la carte intercommunale, le législateur a décidé de stabiliser définitivement l'enveloppe totale du FPIC à 1 Md € à compter de 2018.

Pour rappel, à travers la Codah, Harfleur est contributaire au FPIC.

Evolution FPIC au niveau national

FPIC : volume en Mds€



D – Les autres mesures de la Loi de Finances 2018

- Financement de 200 000 emplois aidés à la place de 310 000 en 2017
- Rétablissement d'un jour de carence dans la Fonction Publique

En résumé

La Loi de finances pour 2018 prévoit :

- une profonde réforme de la Taxe d'habitation mais qui devrait être neutre sur les recettes des communes jusqu'en 2020
- la fin de la Contribution au Redressement des Finances Publiques mais en contrepartie un abondement moindre de la péréquation verticale (D.S.U. et D.S.R.)
- une stabilisation de la péréquation horizontale (F.P.I.C.).

2^{ème} partie - La rétrospective budgétaire

Le document joint en annexe au présent Rapport d'Orientations Budgétaires intitulé « *Analyse rétrospective 2011 - 2017* » présente de manière détaillée les évolutions budgétaires sur les 7 dernières années.

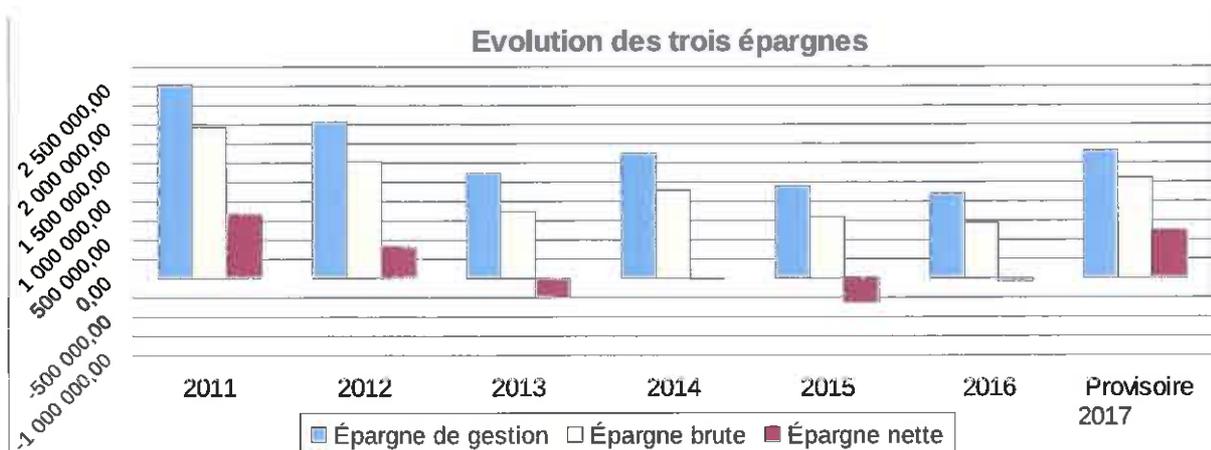
Les recettes de fonctionnement évoluent à la hausse en 2017 (+9,13%). Cette évolution provient essentiellement de recettes exceptionnelles de vente de terrains pour 600 000 €. On constate également une augmentation des recettes des ventes de produits et prestations de 100 000 € provenant notamment des conventions passées avec plusieurs collectivités sur la mutualisation de notre service de restauration municipale.

Les dépenses de fonctionnement évoluent beaucoup plus modérément (+3,69%). Les charges à caractère général augmentent de 18,31 % notamment par la liquidation de factures 2016 sur l'exercice 2017 et par un raccourcissement des délais de paiement en 2017 (factures acquittées jusqu'à fin novembre). Il est à noter que les intérêts de la dette diminuent de 6,55 %.

Les charges de personnel augmentent de 1,57 %. Les recettes de ce chapitre augmentent de 19,62 % (remboursement de mise à disposition de personnel et remboursement d'assurance). Au total les dépenses nettes consacrées au chapitre du personnel évoluent de 0,22 %.

Les dépenses d'investissement atteignent en 2017 1 608 454 € avec un bon taux de couverture par les recettes réalisées de 75,75 % (1 218 373 €). Les dépenses d'équipement brutes pour 2017 s'élèvent à 911 288 € soit une diminution de 23,24 % par rapport à 2016 et retrouvent ainsi globalement le niveau de 2014 et 2015.

Les épargnes s'améliorent significativement grâce essentiellement au constat de vente de biens immobiliers pour 600 000 €.



La Ville poursuit son désendettement avec une diminution, en 2017, de l'encours de la dette de 5,96 % (-695 733 €). L'annuité payée diminue quant à elle de 103 620 € (-8,99%). La capacité de désendettement s'améliore de 16 à 8 ans grâce au double phénomène de diminution de la dette et de l'amélioration de notre épargne.



A - Poursuivre la mise en œuvre du programme municipal 2014-2020

En 2014, nous nous sommes engagés auprès de la population sur 10 objectifs et 11 actions prioritaires afin de construire, « une ville humaine, citoyenne, solidaire et dynamique ».

Le bilan de mi-mandat, réalisé au deuxième semestre 2017, montre un taux de réalisation important sur l'ensemble des objectifs et priorités.

1 **REPRENDRE A LA DEMANDE DE LOGEMENTS**

La première tranche d'habitat dans le nouveau quartier des Coteaux a été livrée, la seconde est en cours. Le projet Gambetta et ses 147 logements vient de débuter et un permis de construire a été déposé par Alcanta pour l'ex-gendarmerie rue Marechal Delattre. La seconde tranche de la Focherie et l'îlot Jehan de Grouchy sont à l'étude. Au total ce seront bien 500 nouveaux logements qui seront livrés d'ici 2020.

3 **APAISER LA CIRCULATION**

Installation, début 2017, d'une borne rue St Just, après plusieurs réunions de travail avec les riverains. Suite aux rencontres de quartiers lancement d'une concertation globale pour réduire la vitesse dans les quartiers et atténuer les nuisances en centre ville (stationnement anarchique, mairlines). Première étape en 2018 : rue Robert Arnel à fleurville.

5 **VOUS AVEZ LA PAROLE !**

Plus de 11 réunions de quartier ont été réalisées en 2016-2017 afin de recueillir vos doléances, vos demandes et répondre à toutes vos questions. Des thèmes d'actions prioritaires ont ainsi été dégagés, comme l'amélioration de la sécurité routière dans tous les quartiers ou la poursuite de l'amélioration de votre cadre de vie (traitement des déchets sauvages, mobilier urbain... etc). Des réunions de concertation spécifiques par thème vont être organisées dès 2018.

2 **CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN**

Notre Plan Local d'Urbanisme a été adopté début 2017, le PLU est l'outil de référence qui prévoit l'évolution urbaine de la commune à 10 ans. Il encadre les règles des demandes d'urbanisme. L'aire de mise en Valeur du Patrimoine adoptée en septembre 2017 valorise, quant à elle, le patrimoine bâti et paysager de la commune.

4 **DEVELOPPER L'OFFRE MEDICALE**

Une maison médicale a vu le jour sur les Courtilles : elle regroupe 4 médecins et un laboratoire d'analyses médicales. En terme de démographie médicale, la Ville compte un laboratoire d'analyses, 5 médecins généralistes, 1 médecin nutritionniste, 3 dentistes, 1 ophtalmologiste, 3 pharmacies, 3 cabinets d'infirmiers, 2 podologues, 3 psychologues, 3 cabinets de kinésithérapie, 1 nutritionniste, 1 ostéopathe.

Grands projets

6 **TRANSFORMATION DE LA BIBLIOTHEQUE ELSA TRIOLET EN MEDIATHEQUE**

Il s'agit du seul engagement qui ne pourra pas être tenu. Les locaux prévus pour cet agrandissement rue Jehan de Grouchy ont bien été réduits à néant les efforts de la Ville en la matière. Les contraintes techniques liées aux basses de données d'Etat créent, pour ce moment, toute nouvelle opération d'investissement d'urgence.

8 **DES ESPACES POUR RESPIRER ET SE BALADER**

Des cheminements piétons-vélos ont été créés (voies douces rue de la Gaîté et Canal Vauban) reliant ainsi Harfleur au réseau de voies douces d'agglomération. L'ensemble des espaces verts, dont le parc de l'Hôtel de ville, et du patrimoine arboré sont entretenus et améliorés pour offrir aux habitants de véritables « poumons verts » à utiliser en famille ou entre amis.

10 **IMPLANTATION DE NOUVELLES ENTREPRISES ET COMMERCES DE PROXIMITE**

Sur les zones des 2 Rivières, des Courtilles, du Cantipon, du Calmeulles et du Rimbaud, pas moins de 24 nouvelles entreprises se sont implantées. Les commerces de proximité et les marchés sont directement touchés par la perte de pouvoir d'achat des familles. La Municipalité poursuit ses efforts pour soutenir ces activités de proximité : aide à la création du marché de Beaulieu, concertation avec les étalagistes sur le marché du dimanche, soutien aux initiatives des Unions commerciales...

7 **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Le bâtiment ancien a été aménagé en 2015/2016 et le bâtiment neuf sera livré fin 2017. En regroupant l'ensemble des ateliers municipaux, la Ville va faire des économies (mutualisation, meilleure organisation, limitation de déplacements) et libérer des espaces urbains aux fins de les réqualifier.

9 **ENTREES DE VILLE ET CARREFOURS AMELIORES**

En 2016 avec l'aide de Sebco, le centre d'Harfleur a été réhabilité et sécurisé (piétons, vélos). Un aménagement global (rue de Rouen et rue Paul Bousier) a été réalisé. La prochaine d'aménagement de rue d'Harfleur a permis la réqualification de la rue de la France.

11 **LA RESIDENCE DES 104 PREND UN « COUP DE JEUNE »**

En 2015 et 2016 d'importants travaux ont été réalisés : entrée et accueil sécurisés, salle de restaurant et d'activité modernisée, jardin repensé et aménagé.

Légende Achevé En cours Non réalisé

Une ambition affirmée

Les orientations budgétaires 2018 permettent de confirmer l'ambition de notre programme avec la poursuite de l'amélioration des équipements de la Ville, la concrétisation de la construction de nouveaux logements, un effort important sur la sécurisation et la pacification routière, de nouvelles implantations économiques et la continuité de l'ensemble des politiques d'accompagnements des familles dans leur vie quotidienne par des services de qualité, des tarifs adaptés et une dynamique d'animations sportive, culturelle, festive et associative adaptée à chaque tranche d'âge.

4 axes d'actions prioritaires pour 2018

Améliorer nos équipements : Centre Technique Municipal / Salle de sport René Cance / Cuisine centrale / Complexe sportif Maurice Thorez / Écoles / Patrimoine historique et vert.

L'Éducation un enjeu essentiel : évolution en septembre des rythmes scolaires / actions en cours pour des moyens renforcés (maintien CAPE et retour souhaité en REP) / poursuite des actions pédagogiques communes menées avec les équipes enseignantes dans les domaines du patrimoine, de la culture, de la lecture, du sport ou de la sécurité routière.

Le devenir du Programme de Réussite Éducative (PRE) sera aussi un enjeu social et financier important pour 2018.

2018 sera également l'année n°1 d'un plan pluriannuel de trois ans permettant de développer l'informatisation de chaque classe des écoles élémentaires.

Des quartiers apaisés : nous menons depuis plus de 20 ans une politique active permettant de pacifier la circulation, de développer les modes de déplacements doux, de faciliter, en toute sécurité, les liaisons entre chaque quartier et les principaux équipements de la Ville, d'aménager les grands axes de circulation qui traversent Harfleur ainsi que les entrées de ville. Nos actions sont complémentaires de celles menées par la Codah en matière de transport public dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain d'agglomération. Après la route d'Oudalle et les giratoires Porte de Rouen et Paul Doumer, la pacification de la rue Robert Ancel, avec un trafic moyen annuel de plus de 550 000 véhicules, sera la priorité 2018 de notre programme routier. Par ailleurs, dans le cadre du Siehgo, nous réaliserons l'étude de l'aménagement du Bd du Midi et de la Côte d'Orcher pour des travaux prévus en 2019.

Une gestion rigoureuse : notre ambition pour Harfleur et nos priorités ne pourront cependant être concrétisés que dans le cadre d'un stricte encadrement de nos dépenses de fonctionnement, la poursuite de la reconstitution de marges financières et la recherche de financements externes permettant de réaliser notre programme d'investissement.

B - Le cadrage financier pour 2018

La préparation budgétaire 2018 a pris en compte une relative stabilisation des dotations de l'État, d'une baisse de certaines compensations mais également des contraintes et incertitudes financières sur les collectivités pour les prochaines années dont l'ampleur n'est pas encore connue.

Depuis 10 ans, malgré des coupes répétées dans nos recettes, nous avons réussi à stabiliser notre situation financière et même à l'améliorer légèrement aux prix d'efforts importants sur nos dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. C'est ce même effort qui a été demandé à l'administration municipale pour 2018 : stabiliser et diminuer, où c'est possible les

dépenses de gestion courante, maintenir l'évolution des dépenses de personnel à + 1,5 % au maximum, inscrire les dépenses d'investissement dans un Plan Pluriannuel.

L'application des éléments nationaux et de notre cadrage politique permettent de vous présenter, ci après, les orientations budgétaires proposées pour 2018.

Le Budget Primitif 2018 devrait s'équilibrer à **13 115 225 €** (13 540 902 € en 2017)

2 284 638,80 € en section d'investissement (3 104 049 € en 2017)

10 830 586,99 € en section de fonctionnement (10 436 853 € en 2017)

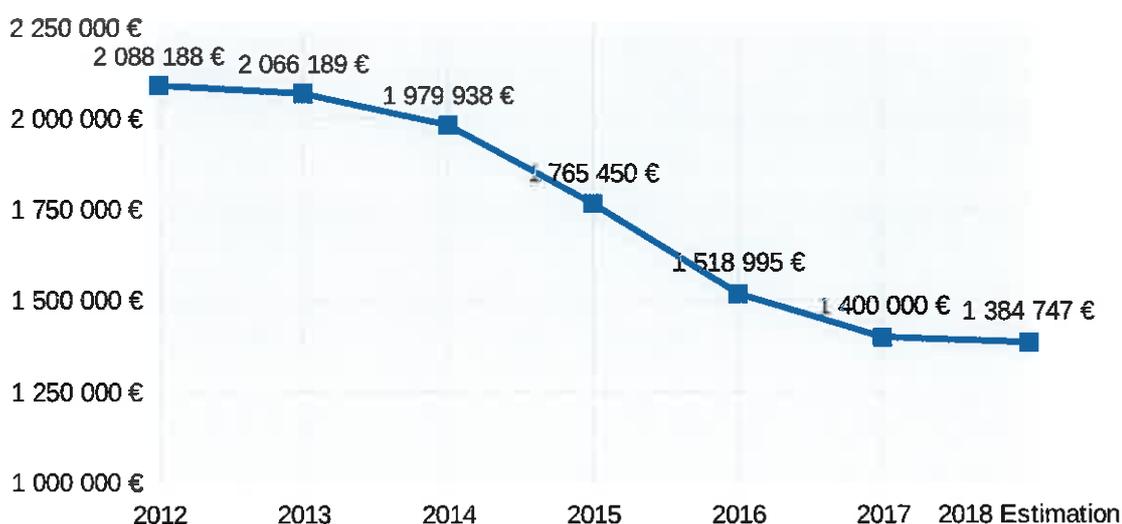
1/ Les recettes de fonctionnement

RECETTES de FONCTIONNEMENT

	B.P. 2017	C.A. 2017	B.P. 2018 estimé	Variation BP 18 / CA 17	Variation BP 18 / BP 17
Total recettes de fonctionnement dont :	10 344 673,63 €	11 237 275,57 €	10 830 586,99 €	-3,62 %	4,70 %
Dotations d'État	2 333 229,00 €	2 398 531,00 €	2 399 831,00 €	0,05 %	2,85 %
Codah	1 861 789,89 €	1 831 770,89 €	1 842 998,24 €	0,61 %	-1,01 %
Fiscalité locale	3 972 226,00 €	3 993 648,00 €	4 029 805,00 €	0,91 %	1,45 %
Fond départemental de T.P.	61 900,00 €	76 718,00 €	70 600,00 €	-7,97 %	14,05 %
Produits des services	1 059 425,68 €	1 176 575,82 €	1 142 145,95 €	-2,93 %	7,81 %

a) La D.G.F. et les dotations de péréquation

Pour rappel, notre D.G. F. est passée de 1 979 938 € en 2014 à 1 403 107 € en 2017 (- 576 831 € soit - 29,13%). L'estimation de notre D.G.F 2018 est de : 1 384 747 €, soit - 18 360 € / 2017(- 1,30%).



Evolution des recettes de DGF - Harfleur 2012/2017

L'estimation de la DSR et DSU 2018 :

	C.A. 2017	B.P. 2018	% d'évolution
Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.)	96 559,00 €	105 185,00 €	8,93 %
Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)	283 813,00 €	299 387,00 €	5,49 %

b) La fiscalité

Dans le cadre de nos orientations 2018, il vous est proposé de maintenir les taux des Taxes locales au même niveau que ceux de 2017. La réforme de la Taxe d'Habitation devrait être neutre pour nos recettes en 2018.

Réforme de la T.H. : impacts sur d'HARFLEUR

En 2017, le montant de la Taxe d'Habitation perçue par la commune s'est élevé à 1 424 649 €. Progressivement, jusqu'en 2020, l'État va reverser à la commune la part du produit de T.H. qu'il a décidé d'exonérer. En 2020, le nombre de foyers fiscaux exonérés de T.H. devrait être de 88,86 % contre 18 % en 2017.

Nombre total de foyers T.H.	Nombre actuel de foyers exonérés et ayant une T.H. nulle	Nombre de nouveau exonérés	% total de foyers exonérés en 2020	Montant du dégrèvement perçu par la Ville en 2020
3 625	653 (18 %)	2 568 (70,84%)	88,86 %	1 252 085 € 87,88 % de notre T.H. 2017

Estimation recettes de fiscalité locale 2018

Désignation des taxes	Bases 2017	Bases estimées 2018	Variation des bases par rapport à 2017		Estimation à Taux constants	Produit attendu	Variation du produit par rapport à 2017	
Taxe d'Habitation	8 805 000,00 €	9 019 610,00 €	214 610,00 €	2,44%	16,18%	1 459 373 €	34 723,90 €	2,44%
Foncier Bâti	8 028 000,00 €	8 031 910,00 €	3 910,00 €	0,05%	31,90%	2 562 179 €	1 247,29 €	0,05%
Foncier non Bâti	14 700,00 €	14 599,00 €	-101,00 €	-0,69%	56,53%	8 253 €	186 €	2,30%
Total	16 847 700,00 €	17 066 119,00 €	218 419,00 €	1,30%	-	4 029 805 €	36 157 €	0,91%

Estimation évolution fiscalité 2018 – 2020 : hypothèse à taux constants

	Evolution réelles des bases		Estimation 2018/2020		
	2016	2017	2018	2019	2020
% d'évolution	-	2,47%	1,30%	0,90%	0,90%
Taxe Habitation	8 522 878 €	8 805 000 €	9 019 610 €	9 100 786 €	9 182 694 €
Foncier Bâti	7 903 824 €	8 028 000 €	8 031 910 €	8 104 197 €	8 177 135 €
Foncier Non Bâti	14 839 €	14 700 €	14 599 €	14 599 €	14 599 €
Total	16 441 541 €	16 847 700 €	17 066 119 €	17 219 583 €	17 374 428 €

	Évolution du produit à taux constants 2017 / 2020				
	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe Habitation	1 338 944 €	1 424 649 €	1 459 373 €	1 472 626 €	1 485 879 €
Foncier Bâti	2 447 814 €	2 560 932 €	2 562 179 €	2 585 166 €	2 608 432 €
Foncier Non Bâti	8 144 €	8 067 €	8 253 €	8 252 €	8 252 €
Total produits	3 794 902 €	3 993 648 €	4 029 805 €	4 066 044 €	4 102 563 €
	Écart / N-1	198 746 €	36 157 €	36 239 €	36 520 €

c) Les recettes de la Codah

Les recettes en provenance de la Codah devraient diminuer en 2018 de 1,23 %, alors que la Dotation de Solidarité Communautaire avec 1 311 939,24 € augmente de 1,12 %. La diminution globale est due au réajustement de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle (diminuée du transfert de la compétence aire d'accueil des gens du voyage).

Codah Recettes	C.A. 2017	B.P. 2018 Estimé	Evolution 2017/2018
Attribution de compensation de Taxe Professionnelle	365 868,00 €	365 653,00 €	-0,06 %
Dotation de Solidarité Communautaire	1 297 344,89 €	1 311 939,24 €	1,12 %
Convention de service partagés – Autres moyens	94 360,00 €	89 438,00 €	-5,22 %
Convention de service partagés – Moyens humains	36 448,00 €	38 218,00 €	4,86 %
Reversement transport	37 750,00 €	37 750,00 €	0,00 %
Total	1 831 770,89 €	1 842 998,24 €	0,61 %

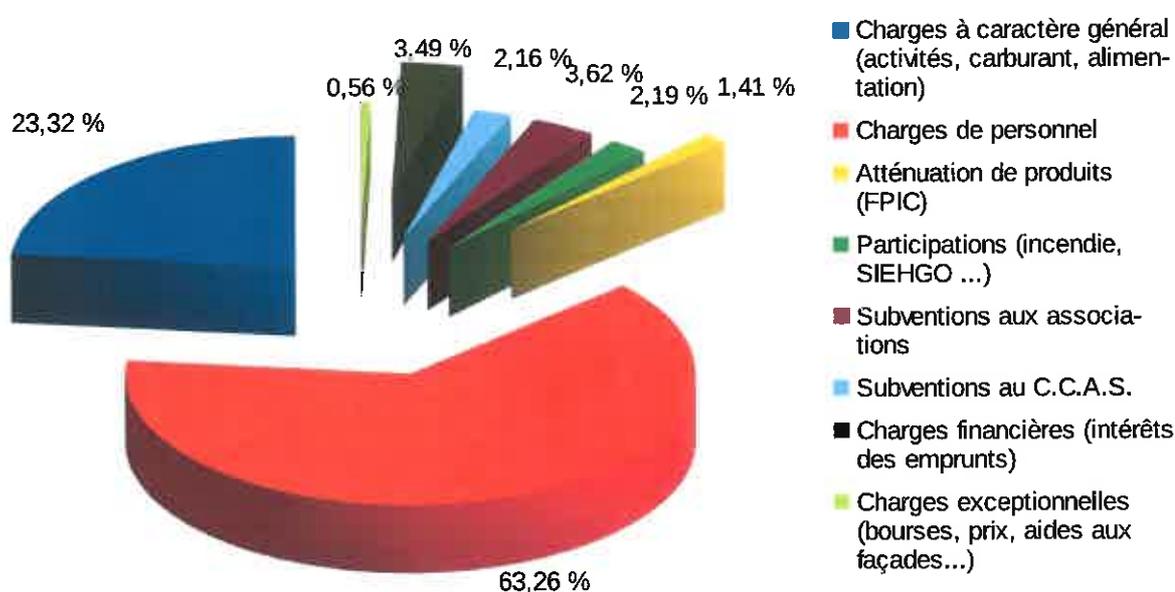
d) Produits des services

La prévision des recettes issues des activités des services (centres de loisirs, restauration, activités culturelles, loyers...etc) s'élève à 1 142 145,95 € soit une évolution de + 7,81 % par rapport au B.P. 2017 et une baisse de 2,93 % par rapport aux recettes constatées en 2017.

2/ Les dépenses de fonctionnement

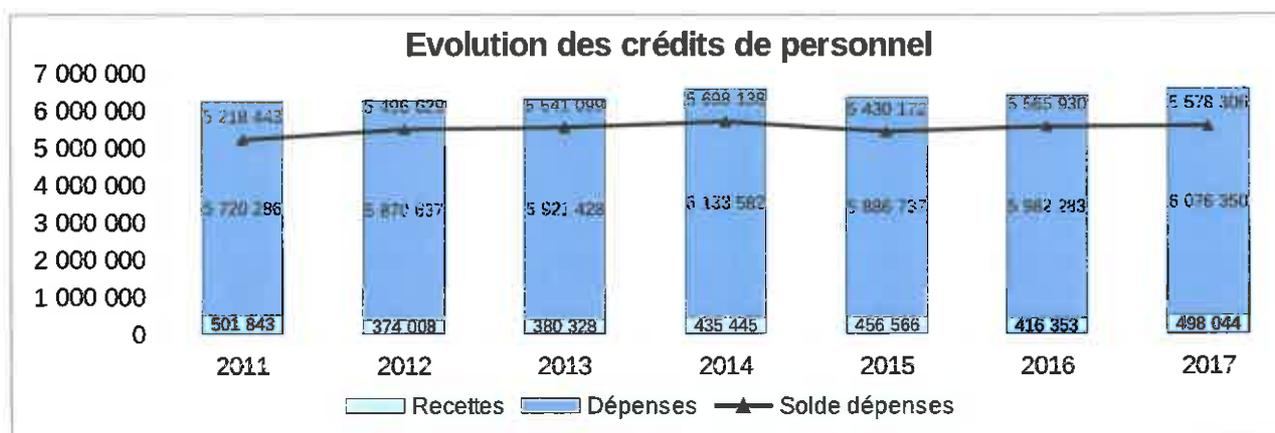
a) Le poids relatif des principales dépenses

Les principales dépenses de fonctionnement		
Charges à caractère général (activités, carburant, alimentation)	2 267 045 €	23,32 %
Charges de personnel	6 151 000 €	63,26 %
Atténuation de produits (FPIC)	136 778 €	1,41 %
Participations (incendie, SIEHGO ...)	212 918 €	2,19 %
Subventions aux associations	352 446 €	3,62 %
Subventions au C.C.A.S.	210 078 €	2,16 %
Charges financières (intérêts des emprunts)	338 882 €	3,49 %
Charges exceptionnelles (bourses, prix, aides aux façades...)	54 063 €	0,56 %



b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Au 31 décembre 2017, le tableau des effectifs de la ville comportait 151 postes ouverts dont 145 de pourvus. A fin 2016, le tableau des effectifs comportait 153 postes ouverts dont 144 de pourvus. Depuis, le début du mandat en 2014, les dépenses de personnel ont diminué de 0,93 % tout en prenant en compte les évolutions de carrière et les augmentations du point d'indice et des charges salariales.



L'objectif fixé pour 2018 est de rester globalement dans une évolution inférieure à 1,5 % par rapport au B.P. 2017.

	B.P. 2017	C.A. 2017	B.P. 2018	Evolution BP/CA	Evolution BP/BP
Charges de personnel	6 151 140,13 €	6 076 350,38	6 150 000,00	1,21 %	-0,02 %

c) Les charges générales (chapitre 011)

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), etc...

L'objectif volontariste que nous avons fixé aux services de la commune est comme en 2017, une évolution limitée à + 0,5 %, malgré une augmentation prévue des fluides (Gaz, électricité) relativement importante.

Charges générales (Chap. 011)	B.P. 2017	C.A. 2017	B.P. 2018	Évolution BP/CA	Évolution BP/BP
Charges à caractère général (activités, carburant, alimentation)	2 256 391,12 €	2 190 027,43	2 267 044,93	3,52%	0,47%
Fluides (Eau, électricité, chauffage)	472 555,00 €	551 555,50	501 180,00	-9,13%	6,06%

d) Crédits de fonctionnement des services

Ces crédits concernent l'ensemble des actions menées tout au long de l'année dans les domaines des affaires scolaires, de la santé, du sport, de la culture, de l'animation économique, du travail avec les différents publics depuis la petite enfance jusqu'au 3ème âge, de la sécurité routière...etc

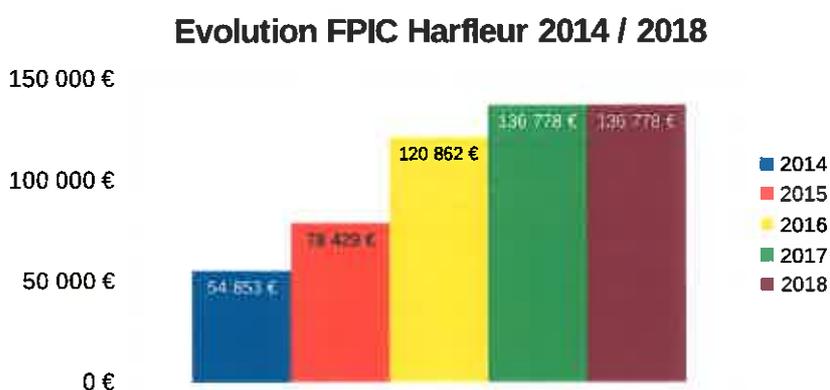
Après quatre années de réduction drastique, - 10 % en moyenne par an, et suppression de certaines activités, il a été demandé à l'administration municipale de maintenir un effort de réduction des dépenses et de faire des propositions budgétaires au plus équivalentes aux budgets accordés en 2017 en ciblant en priorité les dépenses générales (fournitures, frais postaux, électricité, chauffage, essence....).

Comme les années passées, il est porté une attention particulière à la mutualisation possible des opérations entre secteurs et services permettant de répondre à l'ensemble des publics dans le cadre d'un coût maîtrisé.

Nous poursuivrons également notre politique en faveur de la recherche de groupements d'achats avec d'autres collectivités et notamment, Gonfreville l'Orcher, la Codah et la Ville du Havre. Des groupements de commandes ont déjà été passés pour la fourniture d'électricité, les matériels de reproductions et les achats alimentaires. Des réflexions sont en cours actuellement sur une partie des achats d'Équipements de Protection Individuelle ; les matériels informatiques ou les achats de fournitures de produits d'entretien.

e) Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Comme prévu dans le cadre de la Loi de Finances 2018, notre contribution au FPIC devrait stagner en 2018 à hauteur de 136 778 €.



f) Subventions et contributions

Je vous propose de maintenir le montant des subventions votées au profit du milieu associatif en prévoyant un maintien global de l'enveloppe des subventions aux associations à hauteur de 352 000 € (343 000 € réalisés en 2017).

Notre Centre Communal d'Action Social devra toujours intervenir en accompagnement des familles harfleuraises rencontrant des difficultés financières de plus en plus lourdes. Il est donc essentiel que la Ville poursuive ses efforts financiers en faveur du C.C.A.S. L'aide totale apportée par la Ville au C.C.A.S. devrait donc s'élever à 210 000 € contre 199 000 € en 2017.

La participation fixée par le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est de 162 918 € pour 2018, soit une diminution de 2,02% par rapport à 2017.

Notre participation au SIEHGO restera identique à hauteur de 50 000 €.

Nous continuerons à abonder le Fonds de solidarité logement et le Fonds départemental d'Aide aux jeunes à hauteur cumulée de 16 500 €.

3/ Le remboursement de la dette

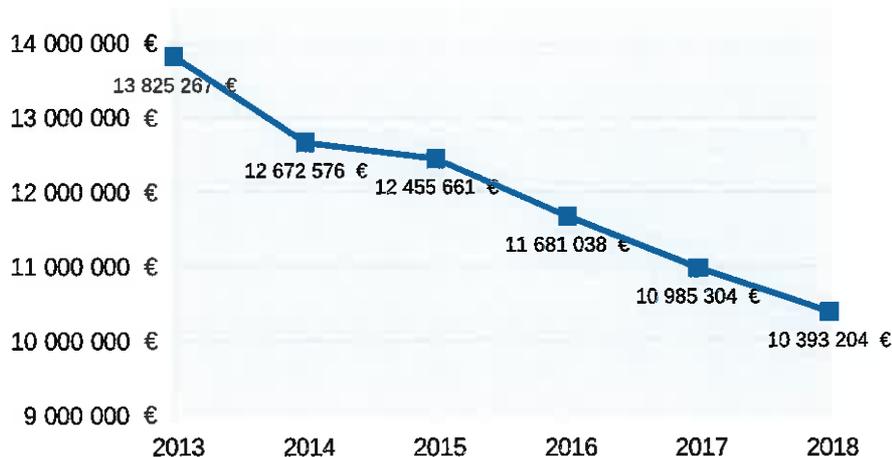
Au 31 décembre 2017, le taux moyen de notre dette est de 3,04 % pour une durée de vie résiduelle de 13 ans et 7 mois. La durée de vie moyenne des emprunts est de 8 ans et 6 mois.

Avec les remboursements effectués en 2017, notre encours (capital restant dû) est passé de 11 681 038 € au 31 décembre 2016 à 10 985 304 € au 31 décembre 2017, soit une baisse de 5,96 %. A fin 2018, il devrait être de 10 393 204 €.

Synthèse dette Harfleur 2016 /2017

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes d'emprunts
31 décembre 2016	11 681 038 €	3,09 %	14 ans 5 mois	9 ans 11 mois	13
31 décembre 2017	10 985 304 €	3,04 %	13 ans et 7 mois	8 ans et 6 mois	13

Evolution du capital restant dû : 2013 - 2018



Evolution de l'annuité de la dette

En 2018, l'annuité de notre dette connaîtra une nouvelle baisse de 117 475 € soit -11,20 %, fruit du réaménagement effectué en décembre 2015.

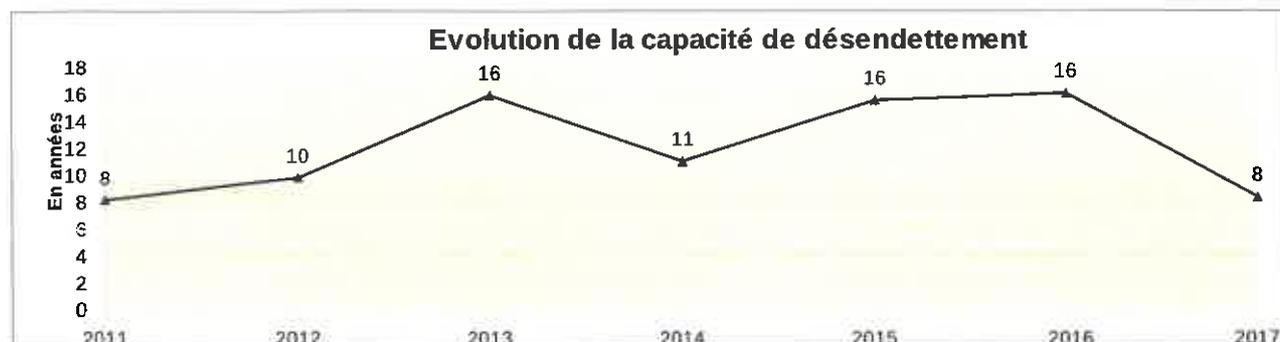
	2016	Variation	2017	Variation	2018
Intérêts versés	377 453 €	-6,55 %	352 723 €	-3,92 %	338 882 €
Capital remboursé	774 624 €	-10,18 %	695 734 €	-14,90 %	592 100 €
Total annuité	1 152 077 €	-8,99 %	1 048 457 €	-11,20 %	930 982 €

La réduction de l'annuité des emprunts sera sensible jusqu'en 2021. L'annuité la plus forte, tout en restant équivalente à celle de 2016, sera constatée en 2030.

Les perspectives d'évolution des taux sur les 4 prochaines années montrent une légère tendance à la hausse.



Notre capacité de désendettement s'élève à 8 ans contre 16 ans en 2017. A noter que pour les communes de notre strate, le ratio cible retenu par les organismes bancaires avoisine les 12 ans.



En outre, la gestion rigoureuse des dépenses et des recettes nous a permis pour la 9^{ème} année consécutive, de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie. A titre indicatif, au 31 décembre 2017, le solde de notre trésorerie s'élevait à 493 071 € contre 185 343 € au 31 décembre 2016.

4/ Les recettes d'investissement

a) Emprunt

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt en 2018.

b) Les dotations et fonds divers

Le FCTVA est estimé à 144 000 € (TVA payée sur les investissements de 2017).

En fonction des programmes de constructions, notamment d'implantation d'entreprises, réalisés sur la commune, la taxe d'aménagement est estimée à 70 000 €.

c) Les subventions et participations

En fonction des arrêtés de subvention déjà obtenus sur différents projets d'investissement, dont ceux de la Salle de sport René Cance, nous pourrions inscrire 231 000 € au titre des subventions.

Dans le cadre d'une convention passée avec la Codah sur le remboursement des démolitions et frais divers engagés par la commune pour les terrains de l'impasse des Près rachetés par la Codah dans le cadre de sa compétence « lutte contre les inondations », nous inscrirons également la somme de 111 000 €.

D'autres demandes de subvention seront déposées pour les projets d'investissement qui seront inscrits au Budget primitif. Les sommes attendues dans ce cadre, et qui seront inscrites dès réception des arrêtés de subventions devraient s'élever à 180 000 €. En cumul avec les subventions déjà obtenues, notre taux de subvention sur le montant des dépenses d'investissement Hors Taxe serait de 70 %.

Les financeurs sollicités seront essentiellement l'État (au titre de la DETR), la Codah (au titre du fonds de concours investissement), le SIEHGO ainsi que le Département de Seine-Maritime.

d) Les ventes de patrimoine

Lors du B.P. 2018, il vous sera proposé d'inscrire 143 556 € au titre de l'acquisition par Seine-Estuaire de parcelles appartenant à la Ville dans le secteur de l'impasse Gambetta. L'acte de vente a été signé en décembre 2016, le versement des fonds sera effectué dès réception du rapport officiel de la DRAC sur les fouilles préventives menées dans le secteur.

En fonction de l'avancement des dossiers, nous pourrions inscrire, dès concrétisation, plusieurs ventes de patrimoine immobilier :

- un terrain rue de Fleurville pour construction d'un pavillon individuel : prix de vente estimé à 40 000 €
- les terrains composant l'îlot Jehan de Grouchy pour construction d'une vingtaine de logements collectifs : prix de vente estimé à 340 000 €

5/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement sont composées des achats de biens meubles (mobilier, véhicules matériels divers) ainsi que des travaux et constructions.

L'inscription globale pour 2018 devrait s'élever à 790 000 € :

543 000 € pour des travaux d'aménagement et constructions

235 000 € pour des acquisitions de biens et de matériels

11 000 € pour des frais d'étude ou logiciels

1 000 € pour les subventions d'aide aux enseignes

Principaux investissements		
Sub obtenue	Sub à solliciter	
	Cout TTC	Subventions
Informatisation Ecoles	83 110,00 €	53 480,83 €
Salle R Cance	361 200,00 €	210 700,00 €
Cuisine Centrale	50 000,00 €	45 933,33 €
Démolitions Impasse des Prés	24 000,00 €	
Voirie 2018	67 100,00 €	34 208,33 €
<i>Dont la RD 34 Rue R Ancel</i>	25 000,00 €	
Eclairage Public 2018	14 100,00 €	5 875,00 €

Principaux investissements		
Sub obtenue	Sub à solliciter	
	Cout TTC	Subventions
Matériel Restauration MHL	14 000,00 €	5 833,33 €
Matériel informatique et solutions d'impression	51 282,31 €	21 367,63 €
Autres travaux bâtiments	72 950,00 €	26 375,00 €
Véhicules : camionnette plateau	13 500,00 €	9 000,00 €

Nous proposons d'inscrire également les enveloppes suivantes :

Investissement ordinaire des écoles : 14 612,78 €

Enveloppe annuelle d'achat des rideaux pour les écoles : 3 500 €

Culture (achat d'œuvres d'art et travail d'archives) : 2 340 €

6/ Plan Pluriannuel d'Investissement

Nous vous proposons également de prendre connaissance d'un **projet de Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)**, joint en annexe 2 de ce rapport.

Il convient que ce document soit complété durant les prochains mois, afin d'être un réel outil d'aide à la décision. Il permettra, à terme, de mesurer les impacts financiers des choix envisagés sur les trois prochaines années, au niveau de nos dépenses d'investissement.

Conclusion

Cette année encore, le contexte national marque fortement nos orientations budgétaires avec la profonde réforme entamée par le gouvernement de refonte des recettes fiscales des collectivités territoriales. C'est donc une nouvelle phase d'incertitude qui s'ouvre pour l'ensemble des collectivités locales. Néanmoins, la stabilisation relative de nos recettes pour 2018, associée à nos efforts de gestion maintenus devraient permettre, cette année encore, de poursuivre l'amélioration de nos résultats financiers.

Maintien du niveau des impôts locaux, poursuite des services à la population et des efforts de solidarité à travers les quotients familiaux appliqués à l'ensemble de notre tarifs prennent en compte les difficultés de nombreuses familles harfleuraises.

Nos politiques municipales développées dans les domaines, de la culture, du sport, des activités familles, de l'environnement, de la sécurité routière, du développement économique, de l'habitat, du tourisme, vont permettre à nouveau de contribuer au bien vivre et à l'attractivité de notre commune.

Les orientations budgétaires qui vous sont proposées concourent donc pleinement à la réalisation de nos engagements municipaux.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Annexe 1

Analyse rétrospective 2011 – 2017

Évolution de la situation financière

	Compte Administratif 2011	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif Provisoire 2017
Dépenses réelles totales	13 224 592,58	12 660 092,10	12 956 306,82	11 875 167,75	11 745 077,69	11 454 383,95	11 447 300,35
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	10 608 128,38	10 204 566,30	9 867 258,78	9 727 075,51	9 636 225,02	9 488 440,89	9 838 845,53
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie	2 616 464,20	2 455 525,80	3 089 048,04	2 148 092,24	2 108 852,67	1 965 943,06	1 608 454,82
Dépenses de gestion hors travaux en régie (I)	10 057 343,34	9 689 871,29	9 364 764,86	9 246 837,39	9 240 763,83	9 110 987,70	9 486 122,89
Charges à caractère général	2 394 821,67	2 587 518,92	2 198 006,30	1 911 010,53	2 243 902,21	1 851 170,64	2 190 027,43
Charges de personnel	5 720 285,67	5 870 636,78	5 921 427,57	6 133 582,09	5 886 737,19	5 982 283,16	6 076 350,38
Autres charges de gestion courante	1 020 134,00	1 091 709,10	1 104 742,11	1 086 767,07	970 377,51	905 625,36	926 619,16
Autres dépenses de gestion	922 102,00	140 006,49	140 588,88	115 477,70	139 746,92	371 908,54	293 125,92
(- travaux en régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles de fonctionnement (II)	12 577 055,86	11 724 151,99	10 734 908,30	10 873 474,83	10 435 822,49	10 214 280,66	11 146 646,15
Impôts et taxes	2 166 395,76	2 397 149,00	2 176 128,74	2 136 843,98	2 272 257,47	2 265 714,44	2 404 148,99
Produit des 4 taxes	3 459 015,00	3 581 771,00	3 773 388,00	3 785 945,00	3 836 306,00	3 799 808,00	3 972 226,00
Dotations et participations	1 179 656,96	992 294,94	944 783,80	1 108 093,02	955 852,00	1 198 186,81	1 191 390,48
DGF	2 087 719,00	2 088 188,00	2 066 189,00	1 979 938,00	1 765 450,00	1 518 995,00	1 403 107,00
Ventes de produits, prestations de services	953 479,82	979 012,25	974 590,60	997 819,59	1 015 528,79	1 068 355,60	1 176 575,82
Autres recettes de fonctionnement	2 730 789,32	1 685 736,80	799 828,16	864 335,24	590 428,23	363 220,81	999 197,86
Soldes intermédiaires de gestion							
Épargne de gestion (III)=(II)-(I)	2 519 712,52	2 034 280,70	1 370 143,44	1 626 637,44	1 195 058,66	1 103 292,96	1 660 523,26
Intérêts de la dette (IV)	550 785,04	514 695,01	502 493,92	480 238,12	395 461,19	377 453,19	352 722,64
Épargne brute (V)=(III)-(IV)	1 968 927,48	1 519 585,69	867 649,52	1 146 399,32	799 597,47	725 839,77	1 307 800,62
Remboursements de dette(VI)	1 135 378,15	1 112 407,35	1 113 671,96	1 152 690,76	1 114 914,64	774 623,63	695 733,94
Épargne nette =(V)-(VI)	833 549,33	407 178,34	-246 022,44	-6 291,44	-315 317,17	-48 783,86	612 066,68
Dépenses d'équipement brut	1 476 703,33	1 336 898,41	1 971 877,52	973 433,08	974 050,61	1 187 174,53	911 288,57
Autres dépenses d'investissement	4 382,72	6 220,04	3 498,56	21 968,40	19 887,42	4 144,90	1 432,31
Recettes réelles d'investissement	1 535 730,15	851 653,36	1 275 506,05	1 135 547,35	2 525 232,35	896 589,92	1 218 373,70
Dotations et subventions d'investissement	1 209 470,94	573 988,46	1 065 078,70	402 007,52	621 957,18	646 355,77	660 655,56
F.C.T.V.A.	317 877,81	207 618,84	102 269,81	256 125,15	139 807,51	130 244,46	170 201,89
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	898 000,00	0,00	0,00
Autres recettes d'investissement	8 381,40	70 046,06	108 157,54	477 414,68	865 467,66	119 989,69	387 516,25
Encours de dette au 31/12	16 051 345,83	14 938 938,48	13 825 266,52	12 672 576,04	12 455 661,40	11 681 037,77	10 985 303,83
Annuité de la dette	1 686 163,19	1 627 102,36	1 616 165,88	1 632 928,88	1 510 375,83	1 152 076,82	1 048 456,58

Analyse rétrospective des recettes de fonctionnement

	Compte Administratif 2011	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif Provisoire 2017
Recettes réelles de fonctionnement	Montant	12 577 055,86 €	11 724 151,99 €	10 734 908,30 €	10 873 474,83 €	10 214 280,66 €	11 146 646,15 €
	Évolution	19,45%	-6,78%	-8,44%	1,29%	-2,12%	9,13%
	Montant/habitants	1 537,16 €	1 423,35 €	1 297,43 €	1 308,64 €	1 255,81 €	1 324,62 €
	Ratio strate	1 216,00 €	1 206,00 €	1 156,00 €	1 152,00 €	n.d	n.d
Impôts et taxes	Montant	2 166 395,76 €	2 397 149,00 €	2 176 128,74 €	2 136 843,98 €	2 272 257,47 €	2 404 148,99 €
	Évolution	18,30%	10,65%	-9,22%	-1,81%	6,34%	6,11%
	Montant/habitants	264,78 €	291,02 €	263,01 €	257,17 €	273,44 €	285,70 €
	Poids relatif	17,22%	20,45%	20,27%	19,65%	21,77%	21,57%
Contributions directes	Montant	3 459 015,00 €	3 581 771,00 €	3 773 388,00 €	3 785 945,00 €	3 836 306,00 €	3 972 226,00 €
	Évolution	4,13%	3,55%	5,35%	0,33%	1,33%	4,54%
	Montant/habitants	422,76 €	434,84 €	456,05 €	455,64 €	461,65 €	472,04 €
	Ratio strate	473,00 €	473,00 €	490,00 €	491,00 €	n.d	n.d
	Poids relatif	27,50%	30,55%	35,15%	34,82%	36,76%	35,64%
Dotations et participations	Montant	3 267 375,96 €	3 080 482,94 €	3 010 972,80 €	3 088 031,02 €	2 721 302,00 €	2 594 497,48 €
	Évolution	-8,63%	-5,72%	-2,26%	2,56%	-11,88%	-4,52%
	Montant/habitants	399,34 €	373,98 €	363,91 €	371,65 €	327,47 €	308,32 €
	Poids relatif	25,98%	26,27%	28,05%	28,40%	26,08%	23,28%
Ventes de produits, prestations	Montant	953 479,82 €	979 012,25 €	974 590,60 €	997 819,59 €	1 015 528,79 €	1 176 575,82 €
	Évolution	3,52%	2,68%	-0,45%	2,38%	1,77%	10,13%
	Montant/habitants	116,53 €	118,86 €	117,79 €	120,09 €	122,21 €	139,82 €
	Poids relatif	7,58%	8,35%	9,08%	9,18%	9,73%	10,56%
Autres recettes	Montant	2 730 789,32 €	1 685 736,80 €	799 828,16 €	864 835,24 €	590 428,23 €	999 197,86 €
	Évolution	210,70%	-38,27%	-52,55%	8,13%	-31,73%	175,09%
	Montant/habitants	333,76 €	204,65 €	96,67 €	104,08 €	71,05 €	118,74 €
	Poids relatif	21,71%	14,38%	7,45%	7,95%	5,66%	8,96%

se rétrospective des dépenses de fonctionnement

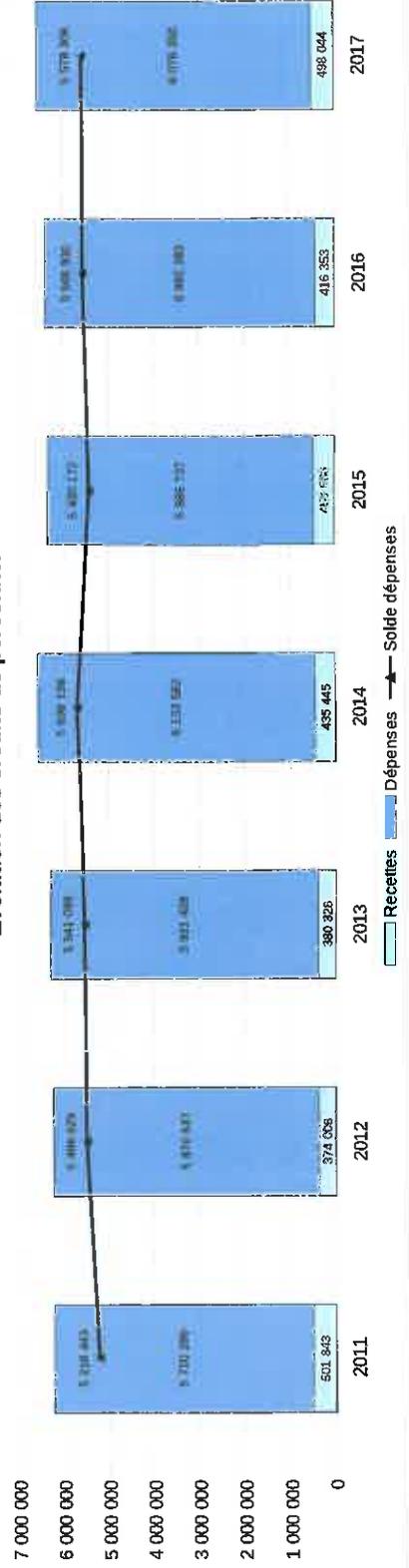
En 2011, deux charges exceptionnelles ont été comptabilisées pour une somme totale de 865 975,51 €. Il s'agit du paiement des protocoles transactionnels de la Forge et d'une opération comptable de régularisation de la TVA sur les exercices 2008 à 2010.

	Compte Administratif 2011	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif Provisoire 2017
Dépenses réelles de fonctionnement	Montant Évolution Montant/habitants Ratio strate	10 204 566,30 € -3,80% 1 238,87 € 957,00 €	9 867 258,78 € -3,31% 1 192,56 € 963,00 €	9 727 075,51 € -1,42% 1 170,67 € 974,00 €	9 638 225,02 € -0,93% 1 159,59 € n.d.	9 488 440,89 € -1,53% 1 138,25 € n.d.	9 838 845,53 € 3,69% 1 169,20 € n.d.
Charges à caractère général	Montant Évolution Montant/habitants Poids relatif Ratio strate	2 394 821,67 € 2,45% 292,69 € 22,58% 24,98%	2 198 006,30 € -15,05% 265,65 € 22,28% 25,69%	1 911 010,53 € -13,06% 229,99 € 19,65% 24,92%	2 243 902,21 € 17,42% 270,02 € 23,29% 23,90%	1 851 170,64 € -17,50% 222,07 € 19,51% n.d.	2 190 027,43 € 18,31% 260,25 € 22,26% n.d.
Charges de personnel	Montant Évolution Montant/habitants Poids relatif Ratio strate	5 720 285,67 € -2,04% 699,13 € 53,92% 52,90%	5 870 636,78 € 2,63% 712,72 € 57,53% 53,40%	6 133 582,09 € 3,58% 738,19 € 63,06% 54,50%	5 886 737,19 € -4,02% 708,39 € 61,09% n.d.	5 982 283,16 € 1,62% 717,64 € 63,05% n.d.	6 076 350,38 € 1,57% 722,09 € 61,76% n.d.
Intérêts de la dette	Montant Évolution Montant/habitants Poids relatif Ratio strate	550 785,04 € -19,76% 67,32 € 5,19% 3,40%	514 695,01 € -6,55% 62,49 € 5,04% 3,37%	480 238,12 € -4,43% 57,80 € 4,94% 3,30%	395 461,19 € -17,65% 47,59 € 4,10% 5,38%	377 453,19 € -4,55% 45,28 € 3,98% n.d.	352 722,64 € -6,55% 41,92 € 3,59% n.d.
Charges de gestion courante	Montant Évolution Montant/habitants Poids relatif	1 020 134,00 € 4,69% 124,68 € 9,62%	1 091 709,10 € 7,02% 132,54 € 10,70%	1 086 767,07 € -1,63% 130,79 € 11,17%	970 377,51 € -10,71% 116,77 € 10,07%	905 625,36 € -6,67% 108,64 € 9,54%	926 619,16 € 2,32% 110,12 € 9,42%
Autres dépenses	Montant Évolution Montant/habitants Poids relatif Ratio Harfleur	922 102,00 € 208,107% 112,70 € 8,69% 49,86%	140 006,49 € -84,82% 17,00 € 1,37% 54,46%	115 477,70 € -17,86% 13,90 € 1,19% 60,83%	139 746,92 € 21,02% 16,82 € 1,45% 60,20%	371 908,54 € 166,13% 44,61 € 3,92% 62,26%	293 125,92 € -21,18% 34,83 € 2,98% 57,68%
Taux de charges fixes (personnel + intérêts de dette / Recettes réelles de fonctionnement)	Ratio Harfleur	97,75% 86,70%	106,97% 90,70%	104,47% n.d.	106,81% n.d.	104,17% n.d.	97,67% n.d.
Marge d'autofinancement courant (Dépenses réelles fonctionnement + rembours. dette / Recettes réelles de fonctionnement)	Ratio Harfleur	86,70%	90,70%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Suivi des crédits de personnel

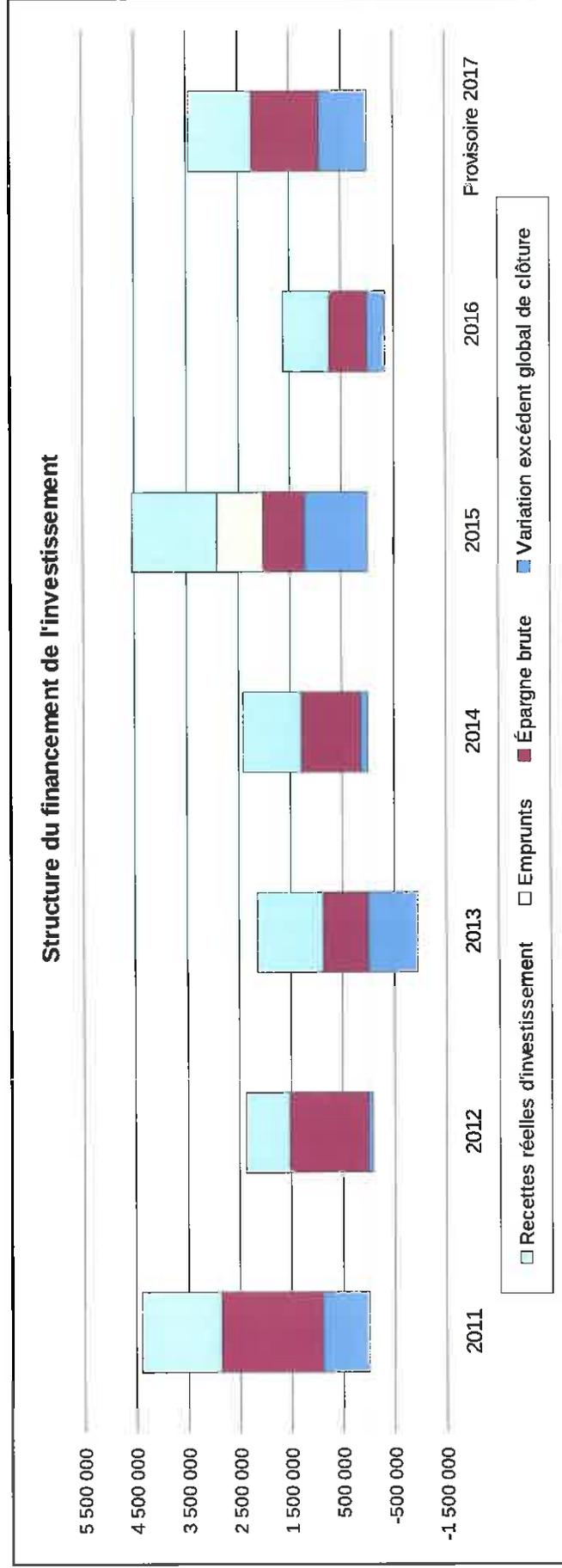
Article	Libellé Article	C.A. 2011	Évolution %	C.A. 2012	Évolution %	C.A. 2013	Évolution %	C.A. 2014	Évolution %	C.A. 2015	Évolution %	C.A. 2016	Évolution %	C.A. 2017
6218	Autre personnel extérieur	32 986,42 €	-12,81%	28 760,73 €	-5,42%	27 203,29 €	-0,17%	27 156,27 €	52,65%	41 453,21 €	40,90%	58 408,61 €	5,07%	61 369,80 €
633	Impôts et taxes	136 847,15 €	-0,12%	136 680,04 €	1,78%	139 108,10 €	2,34%	142 367,53 €	0,10%	142 508,94 €	0,15%	142 727,17 €	1,51%	144 889,40 €
6411	Rémunération personnel titulaire	3 101 488,62 €	5,30%	3 265 815,76 €	4,31%	3 406 502,25 €	0,80%	3 433 829,12 €	-2,80%	3 337 701,60 €	0,58%	3 356 927,58 €	0,18%	3 362 878,16 €
6413	Rémunération personnel non titulaire	785 580,74 €	-1,99%	769 931,92 €	-20,05%	615 586,15 €	6,58%	656 087,34 €	-13,96%	564 493,63 €	4,85%	591 855,82 €	8,71%	643 390,96 €
64162	Emplois d'avenir	0,00 €	-	0,00 €	-	34 411,02 €	-	66 248,80 €	3,86%	68 807,14 €	-23,44%	52 678,34 €	11,83%	58 912,41 €
645	Charges de S.S. et prévoyance	1 632 011,23 €	1,17%	1 651 069,16 €	2,82%	1 697 597,74 €	5,82%	1 796 456,23 €	-4,43%	1 716 904,86 €	3,32%	1 773 859,85 €	1,14%	1 794 028,61 €
647-648	Autres charges du personnel	31 371,51 €	-41,41%	18 381,17 €	-94,46%	1 019,02 €	1022,33%	11 436,80 €	30,02%	14 869,81 €	-60,82%	5 825,79 €	86,77%	10 881,04 €
	Total des dépenses	5 720 285,87 €	2,63%	5 870 636,78 €	0,87%	5 921 427,57 €	3,58%	6 133 582,09 €	-4,02%	5 886 737,19 €	1,62%	5 982 283,16 €	1,57%	6 076 350,38 €
6419	Remb. sur rémunérat. du person.	203 935,80 €	-33,16%	136 308,52 €	-6,53%	127 403,30 €	25,03%	159 296,92 €	-30,86%	110 142,43 €	-9,22%	99 985,31 €	75,50%	175 473,30 €
6459	Remb. s/charges de S.S. et de prévoyance	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	337,20 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	568,30 €
6479	Remb. sur autres charges sociales	17 492,49 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
70841	Mise à disp. pers. aux budgets annexes	0,00 €	-	195 942,36 €	-	208 003,71 €	3,75%	215 800,21 €	3,97%	224 376,89 €	-2,19%	219 466,94 €	4,81%	230 030,43 €
70846	Mise à disp. pers. au GFP de rattachement	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	49 619,00 €	-	52 075,00 €	-	36 448,00 €
70848	Mise à disp. pers. aux autres organismes	240 014,83 €	-98,50%	3 600,00 €	100,00%	7 200,00 €	0,00%	7 200,00 €	0,00%	7 200,00 €	0,00%	7 200,00 €	0,00%	7 200,00 €
70873	C.C.A. S. P.R.E.- Remboursement pers.	38 829,69 €	-6,56%	36 275,28 €	-60,97%	14 160,00 €	-44,56%	7 850,00 €	9,66%	8 608,48 €	26,03%	10 848,88 €	-10,14%	9 749,00 €
74712	Emplois d'avenir	0,00 €	-	0,00 €	-	23 491,26 €	-	44 960,25 €	19,87%	53 895,74 €	-51,86%	25 943,71 €	47,35%	38 227,89 €
74720	Subvention région (Formation)	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	2 724,00 €	-	476,00 €	-	0,00 €
758	Produits divers de gestion courante	1 570,09 €	-	1 882,06 €	-96,28%	70,00 €	-100,00%	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	357,00 €	-	357,00 €
	Total des recettes	5 01 842,90 €	-25,47%	374 008,22 €	1,69%	380 326,27 €	14,49%	435 444,58 €	4,85%	456 565,54 €	-8,81%	416 352,84 €	19,62%	498 043,92 €
	Dépenses nettes	5 218 442,77 €	5,33%	5 496 628,56 €	0,81%	5 541 099,30 €	2,83%	5 698 137,51 €	-4,70%	5 430 171,65 €	2,50%	5 565 930,32 €	0,22%	5 578 306,46 €

Evolution des crédits de personnel



Analyse rétrospective du financement des investissements

	Compte Administratif 2011	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif Provisoire 2017
Dépenses réelles d'investissement (I)	2 616 464,20	2 455 525,80	3 089 048,04	2 148 092,24	2 108 852,67	1 965 943,06	1 608 454,82
Recettes réelles d'investissement (hors dette) (II)	1 535 730,15	851 653,36	1 275 506,05	1 135 547,35	1 627 232,35	896 589,92	1 218 373,70
Besoin réel de financement (III) = (I-II)	1 080 734,05	1 603 872,44	1 813 541,99	1 012 544,89	481 620,32	1 069 353,14	390 081,12
Emprunts (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00	898 000,00	0,00	0,00
Autofinancement réel (V) = (IV-III)	-1 080 734,05	-1 603 872,44	-1 813 541,99	-1 012 544,89	416 379,68	-1 069 353,14	-390 081,12
Épargne brute (VI)	1 968 927,48	1 519 585,69	867 649,52	1 146 399,32	799 597,47	725 839,77	1 307 800,62
Variation de l'excédent global de clôture (VII) = (VI+V)	888 193,43	-84 286,75	-945 892,47	133 854,43	1 215 977,15	-343 513,37	917 719,50

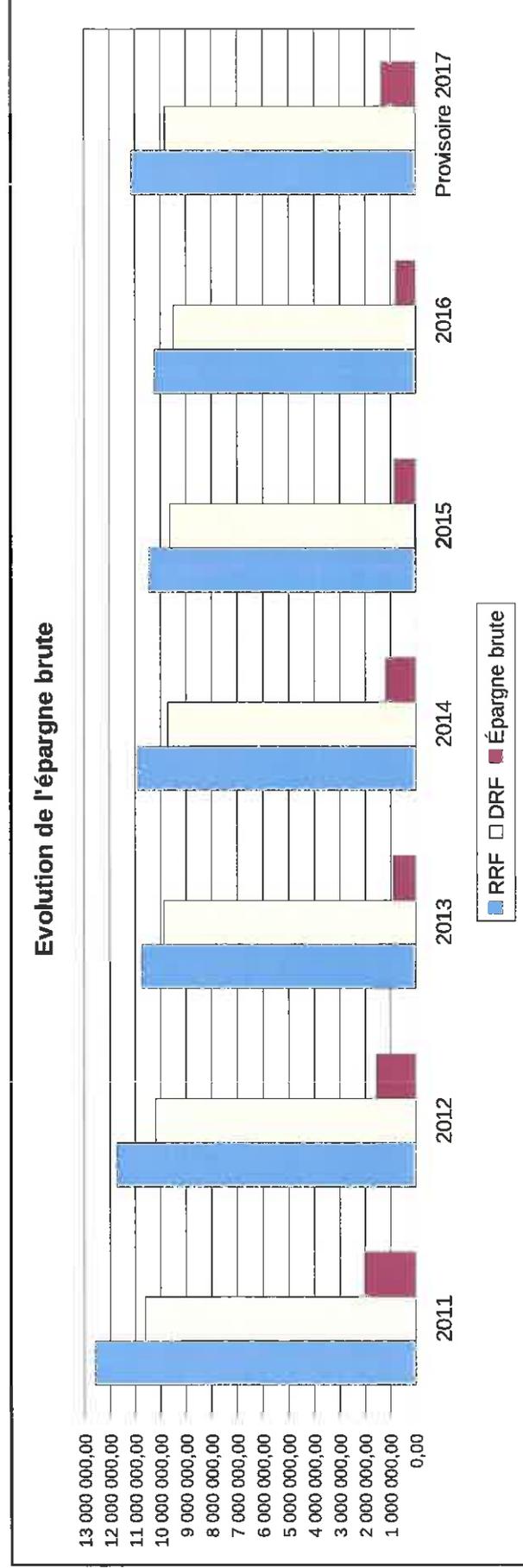


Évolution des dépenses d'équipement

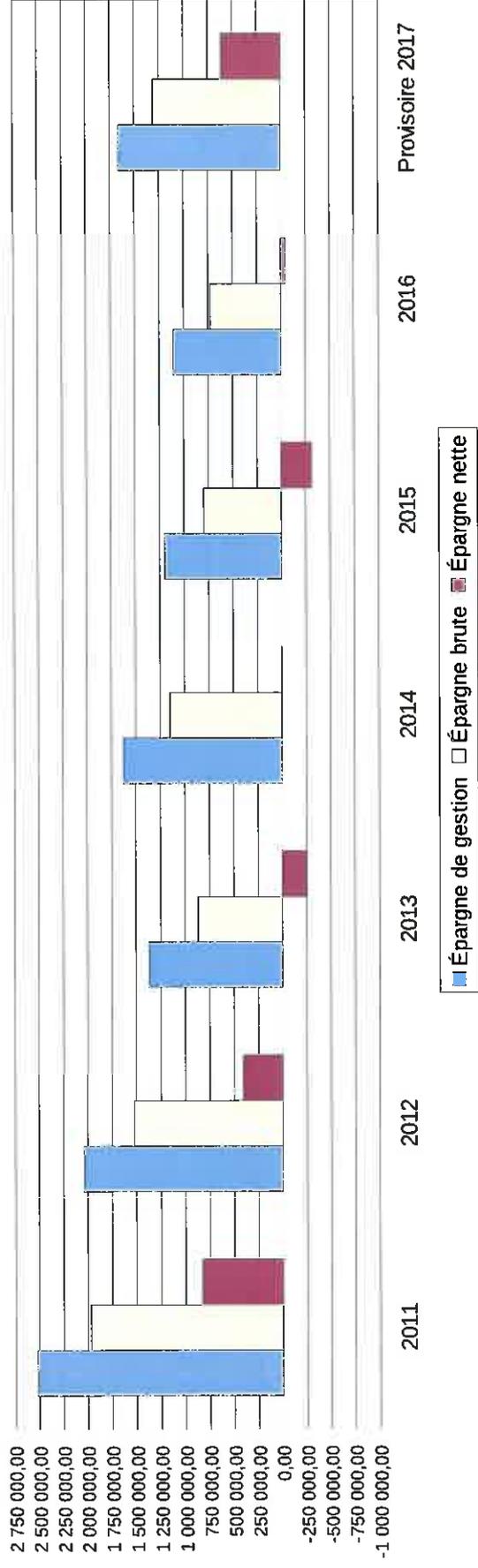
	Compte Administratif 2011	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif Provisoire 2017
Dépenses d'équipement brut	Montant Évolution Montant/habitants Ratio strate	1 336 898,41 € -9,47% 162,30 € 344,00 €	1 971 877,52 € 47,50% 238,32 € 371,00 €	973 433,08 € -50,63% 117,15 € 304,00 €	974 050,61 € 0,06% 117,21 € n.d.	1 187 174,53 € 21,88% 142,42 € n.d.	911 288,57 € -23,24% 108,29 € n.d.
Taux d'équipement	Montant Ratio strate	11,40% 28,50%	18,37% 32,10%	8,95% 26,40%	9,33% n.d.	11,62% n.d.	8,18% n.d.

Analyse rétrospective de l'épargne

	Compte Administratif 2011	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif Provisoire 2017
Recettes réelles de fonctionnement	12 577 055,86 €	11 724 151,99 €	10 734 908,30 €	10 873 474,83 €	10 435 822,49 €	10 214 280,66 €	11 146 646,15 €
Épargne brute	1 968 927,48 €	1 519 585,69 €	867 649,52 €	1 146 399,32 €	799 597,47 €	725 839,77 €	1 307 800,62 €
Taux d'épargne (III)	15,65%	12,96%	8,08%	10,54%	7,66%	7,11%	11,73%
Ratio strate	10,23%	9,51%	8,72%	7,61%	7,04%	n.d.	n.d.



Evolution des trois épargnes

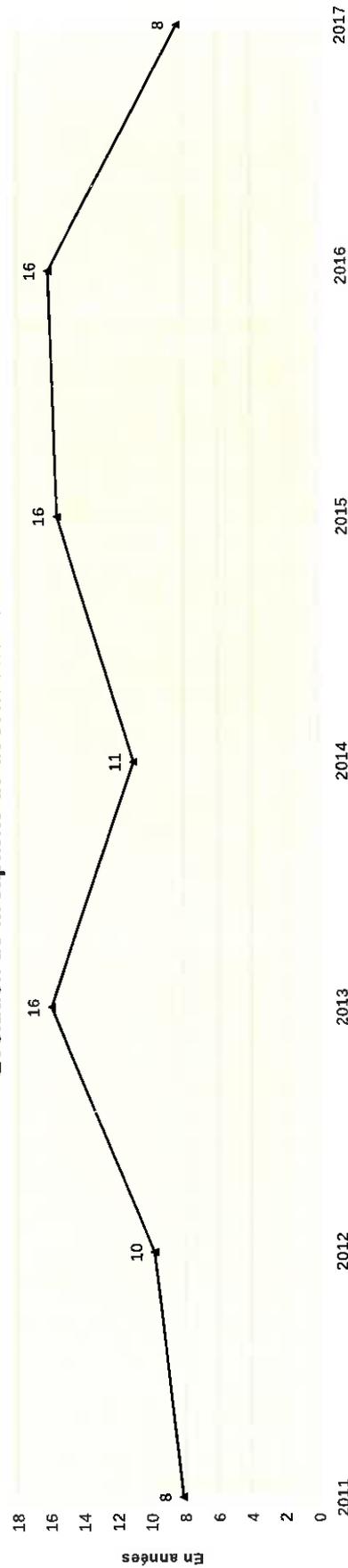


Analyse rétrospective de l'endettement

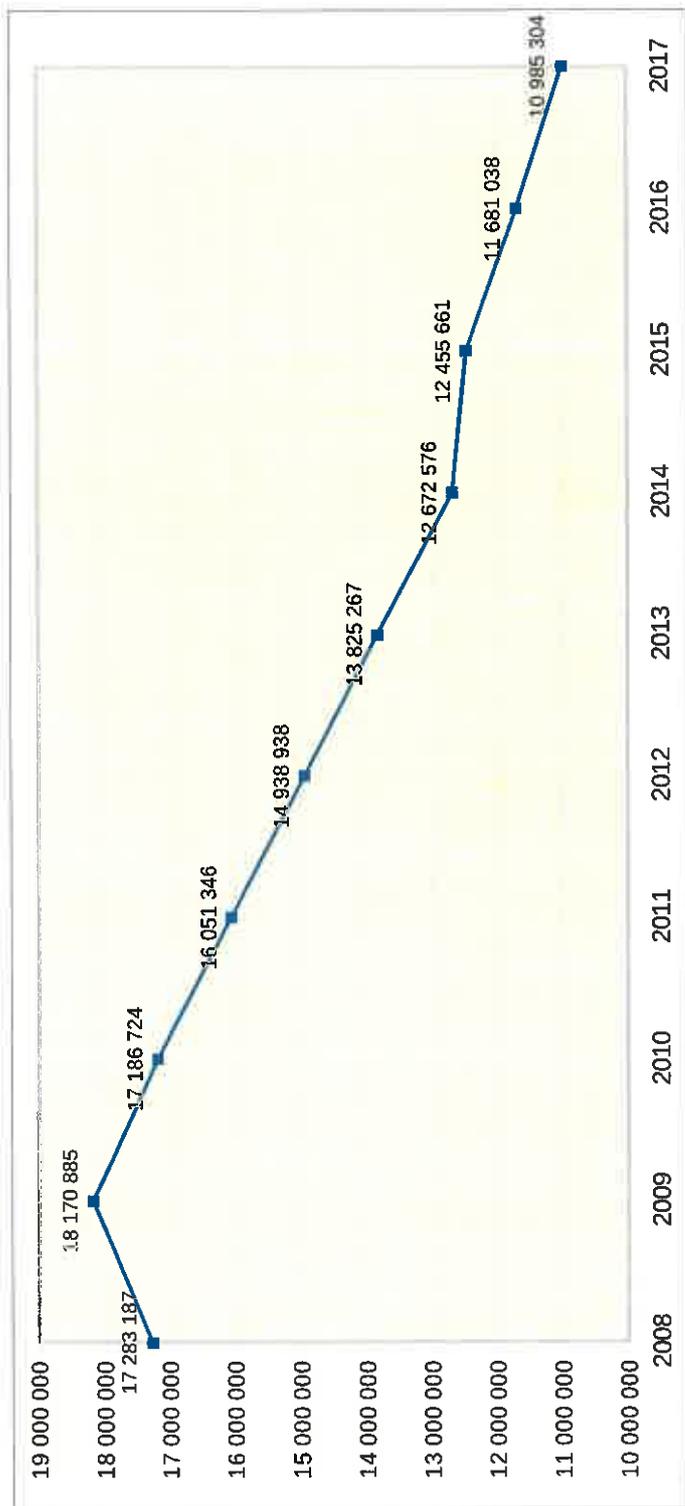
Sur 100 € d'impôts collectés 30,32 € sont destinés au remboursement de la dette

	Compte Administratif 2011	Compte Administratif 2012	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif Provisoire 2017
Encours au 31/12							
Montant	16 051 345,83 €	14 938 938,48 €	13 825 266,52 €	12 672 576,04 €	12 455 661,40 €	11 681 037,77 €	10 985 303,83 €
Évolution	-6,64%	-6,93%	-7,45%	-8,34%	-1,71%	-6,22%	-5,96%
Montant/habitants	1 961,79 €	1 813,64 €	1 670,93 €	1 525,16 €	1 498,88 €	1 401,28 €	1 305,44 €
Ratio strate	874,00 €	881,00 €	881,00 €	870,00 €	862,00 €	n.d.	n.d.
Montant/épargne brute	8,15	9,83	15,93	11,05	15,58	16,09	8,40
Ratio strate	4,37	4,64	4,87	5,18	n.d.	n.d.	n.d.
Montant/Recettes réelles fonctionnement	127,62%	127,42%	128,79%	116,55%	119,35%	114,36%	98,55%
Ratio strate	75,49%	75,66%	75,51%	75,05%	73,43%	n.d.	n.d.
Intérêts des emprunts							
Montant	550 785,04 €	514 695,01 €	502 493,92 €	480 238,12 €	395 461,19 €	377 453,19 €	352 722,64 €
Évolution	-19,76%	-6,55%	-2,37%	-4,43%	-17,65%	-4,55%	-6,55%
Montant/habitants	67,32 €	62,49 €	60,73 €	57,80 €	47,59 €	45,28 €	41,92 €
Montant/encours	3,43%	3,45%	3,63%	3,79%	3,17%	3,23%	3,21%
Capital des emprunts							
Montant	1 135 378,15 €	1 112 407,35 €	1 113 671,96 €	1 152 690,76 €	1 114 914,64 €	774 623,63 €	695 733,94 €
Évolution	15,14%	-2,02%	0,11%	3,50%	-3,28%	-30,52%	-10,18%
Montant/habitants	138,77 €	135,05 €	134,60 €	138,73 €	134,17 €	92,93 €	82,68 €
Ratio strate	83,00 €	80,00 €	79,00 €	80,00 €	88,00 €	n.d.	n.d.
Annuité de la dette							
Montant	1 686 163,19 €	1 627 102,36 €	1 616 165,88 €	1 632 928,88 €	1 510 375,83 €	1 152 076,82 €	1 048 456,58 €
Évolution	0,82%	-3,50%	-0,67%	1,04%	-7,51%	-23,72%	-8,99%
Montant/habitants	206,08 €	197,54 €	195,33 €	196,53 €	181,75 €	138,20 €	124,59 €
Ratio strate	114,00 €	112,00 €	112,00 €	112,00 €	119,00 €	n.d.	n.d.
Montant/produit 3 taxes	48,75%	45,43%	42,83%	43,13%	39,37%	30,32%	26,39%

Evolution de la capacité de désendettement



Evolution du capital restant dû



Lexique

Dépenses d'équipement brut

En mouvements réels, il s'agit des immobilisations incorporelles (compte 20), des immobilisations corporelles (compte 21), des travaux en cours (compte 23) et des opérations pour compte de tiers (compte 45 si possible uniquement les comptes 456 et 457). Il convient aussi d'ajouter les travaux en régie (recettes d'ordres du compte 72).

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Elle regroupe toutes les recettes du compte 741 soit : la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation de Solidarité Urbaine.

Épargne de gestion

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie c'est à dire : épargne de gestion - intérêts de la dette. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment au remboursement de la dette.

Épargne nette

Épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors mouvements de réaménagement de dette refinancés par emprunt qui auront pu être détectés. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Marge d'autofinancement courant

Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes.

Un ratio supérieur à 100 exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes de l'exercice.

Taux d'autonomie financière

Mode de calcul : Produit des 4 taxes / recettes réelles totales (fonctionnement + investissement).

Ce ratio permet de mesurer la part des recettes totales de l'exercice provenant des contributions directes locales.

Taux d'épargne

Mode de calcul : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio permet de mesurer la part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement.

Taux d'équipement

Il permet d'apprécier l'effort d'équipement relatif. Il est égal au rapport entre les dépenses d'équipement brut et les recettes réelles de fonctionnement.

Plan Pluriannuel d'Investissement Ville d'Harfleur - 2018 / 2020 Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 Annexe 2

NOTE :

Ce document est appelé à évoluer au fil du temps et à être complété d'autres éléments financiers

Rappel niveau de dépenses d'équipements brut 2014 /2017

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dépenses d'équipement brut	973 433,08 €	974 050,61 €	1 187 174,53 €	911 288,57 €			

Moyenne 2014 /2017	1 011 486,70 €
--------------------	----------------

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENTS VILLE D'HARFLEUR 2018 - 2020

SECTEUR DE TRAVAUX	Année	ESTIMATION € TTC	OBSERVATIONS
Voirie	2018	51 500 €	
	2019	100 000 €	
	2020	100 000 €	
Total Voirie 2018 / 2020		251 500 €	Voir fiche détaillée
Eclairage Public	2018	14 100 €	
	2019	60 000 €	
	2020	60 000 €	
Total Eclairage public 2018 / 2020		134 100 €	Voir fiche détaillée
Informatisation écoles	2018	83 040 €	
	2019	49 770 €	
	2020	49 770 €	
Total Informatisation écoles 2018 / 2020		182 580 €	Voir fiche détaillée
Menuiseries extérieures	2018	16 000 €	
	2019	35 000 €	
	2020	50 000 €	
Total menuiseries extérieures 2018 / 2020		101 000 €	Voir fiche détaillée
Bâtiments	2018	461 950 €	
	2019	300 000 €	
	2020	300 000 €	
Total bâtiments 2018 / 2020		1 061 950 €	Voir fiche détaillée
Moyens informatiques reprographiques	2018	51 282 €	
	2019	50 000 €	
	2020	50 000 €	
Total informatiques 2018 / 2020		151 282 €	
Achats de matériels et véhicules	2018	45 612 €	
	2019	50 000 €	
	2020	50 000 €	
Total matériels et véhicules 2018 / 2020		145 612 €	
Enveloppe divers	2018	66 000 €	
	2019	60 000 €	
	2020	60 000 €	
Total enveloppe divers 2018 / 2020		186 000 €	
Total PPI 2018 / 2020	2018	723 484 €	
	2019	644 770 €	
	2020	659 770 €	
		2 028 024 €	

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENTS VILLE D'HARFLEUR 2018 - 2020

SECTEUR: DE TRAVAUX	ESTIMATION € TTC	SUBVENTIONS POSSIBLES	OBSERVATIONS
VOIRIE			
RD 34 RUE ROBERT ANCEL	25 000 €	DOR 20% + FONDS DE CONCOURS + DETR	Aménagement de sécurité Chicane et plateau surélevé, traçage, signalisation verticale
REPRISE DU PLATEAU PIETONNIER	13 500 €	FONDS D'INVESTISSEMENT CODAH 30%	Rue J Jaurès, Rue Saint Just, Rue Jehan de Grouchy
ENTRETIEN ET REPARATIONS ANNUELLES	13 000 €	FONDS D'INVESTISSEMENT CODAH 50%	ESTIMATION Suivant marché voirie
Total 2018	51 500 €		
Total 2019	190 000 €		Enveloppe globale
Total 2020	100 000 €		Enveloppe globale
Total plan pluriannuel 2018/2020	251 500 €		
Opérations détaillées PPI voirie (priorisation à faire)			
ARTHUR FLEURY Création d'un parking	21 900 €		Réalisation de 15 places de stationnement
PROGRAMME ANNUEL à déterminer selon diagnostic technique	80 000 €		Programme annuel 40 000 €*2
PARKING SALLE RENE CANCE Rue Louis Lefebvre	10 000 €		Création de 7 places de stationnement + VRD
PARKING PASTEUR Création d'un parking	45 450 €		Réalisation de 23 places de stationnement
RUE PAUL DOUMER: Aménagement de sécurité	15 000 €		ESTIMATION Chicane et plateau surélevé, traçage, signalisation verticale
PLACE D'ARMEIS Réfection de la place	85 000 €		Effacement, enrobé, reprise des pluvielles, mise à la cote des tampons et regards, traçage
Aménagement de sécurité RUE RENE COTY	20 000 €		ESTIMATION Chicane et plateau surélevé, traçage, signalisation verticale
Total besoins recensés 2019 / 2020	277 350 €		Observations :
Enveloppe budgétaire maxi 2019 / 2020	200 000 €		

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENTS VILLE D'HARFLEUR 2018 - 2020

SECTEUR DE TRAVAUX	ESTIMATION € TTC	SUBVENTIONS POSSIBLES	OBSERVATIONS
ECLAIRAGE PUBLIC			
PLACE D'ARMES	4 600 €	FONDS D'INVESTISSEMENT CODAH 50%	Temporisation des feux – Dispositif sonore pour les malvoyants
CARREFOUR ENGELS DOUMER	2 500 €	FONDS D'INVESTISSEMENT CODAH 50%	Renforcement de l'éclairage pour piéton
RUE CESAR FRANCK	4 500 €	FONDS D'INVESTISSEMENT CODAH 50%	Remplacement d'un mât accidenté
ALLEE DU SAINT LAURENT	2 500 €	FONDS D'INVESTISSEMENT CODAH 50%	Réalimentation d'un mât d'éclairage
Total 2018	14 100 €		
Total 2019	60 000 €		Enveloppe globale
Total 2020	60 000 €		Enveloppe globale
Total plan pluriannuel 2018/2020	134 100 €		
Opérations détaillées PPI Eclairage Public (priorisation à faire)			
PLACE D'ARMES	40 000,00		Remplacement et reconfiguration (8 + 3 lampadaires)
REPLACEMENT DES FILS NUS BEAULIEU	16 800,00		A. Renoir, C. Franck, Primevères, Y. Gagarine
AVENUE DE LA RESISTANCE	20 000,00		Remplacement de l'éclairage + fourreaux
PLACE GUY DE MAUPASSANT	15 000,00		Aménagement armoires et distribution
PLACE D'ARMES FETES FORAINES ET CIRQUES	10 600,00		Armoire forains grande puissance
LA VOUTE	4 000,00		Remplacement de l'éclairage sous la voute
REPLACEMENT DES FILS NUS FLEURVILLE	10 000,00		
PLACE D'ARMES FÊTES FORAINES ET CIRQUES	11 000,00		Armoire forains grande puissance
RUE DE LA GAITE	6 200,00		Remplacement de l'éclairage sous l'ouvrage SNCF + ROCADE
BERGES DE LA LEZARDE	4 800,00		Remplacement des armoires + lampes LED
RUE JEAN BARBE	22 500,00		Remplacement de l'éclairage
Total besoins recensés 2019 / 2020	160 900 €		Observations :
Enveloppe budgétaire maxi 2019 / 2020	194 100 €		

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENTS VILLE D'HARFLEUR 2018 - 2020

SECTEUR DE TRAVAUX	ESTIMATION € TTC	SUBVENTIONS POSSIBLES	OBSERVATIONS
Informatisation des classes des écoles élémentaires			
Infrastructure, serveur, câblage	24 340 €		
Equipement de 9 classes : Tableaux, postes info, vidéos, câblages classes	58 700 €		
SOUS-TOTAL 2018	83 040 €		
Equipement de 9 classes : Tableaux, postes info, vidéos, câblages classes	49 770 €	DETR / Fonds Investissement CODAH / SIEHGO	Equipement sur 3 ans de l'ensemble des classes des 3 écoles élémentaires : un PC + 1 vidéo projecteur par classe. Cablage de l'ensemble des écoles élémentaires (prise en compte des éventuelles ouvertures de classes à venir)
SOUS-TOTAL 2019	49 770 €		
Equipement de 9 classes : Tableaux, postes info, vidéos, câblages classes	49 770 €		
SOUS-TOTAL 2020	49 770 €		
TOTAL PLAN PLURIANNUEL	182 580 €	Observations :	

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENTS VILLE D'HARFLEUR 2018 - 2020

SECTEUR DE TRAVAUX	ESTIMATION € TTC	SUBVENTIONS POSSIBLES	OBSERVATIONS
Menuiseries extérieures			
LOGEMENTS MUNICIPAUX	16 000 €	FONDS D'INVESTISSEMENT CODAH 50% MONTANT HT	
Total 2018	16 000 €		
Total 2019	35 000 €		Enveloppe globale
Total 2020	50 000 €		Enveloppe globale
Total plan pluriannuel 2018/2020	101 000 €		
Opérations détaillées PPI menuiseries (priorisation à faire)			
ECOLE DES CARAQUES	4 000 €		Réparation des fenêtres
ECOLE PRIMAIRE GIDE	2 000 €		Fermeture des baies du préau
ECOLE DES CARAQUES	20 000 €		Réparation de fenêtres côté Pasteur
ECOLE DES CARAQUES	5 000 €		Logements municipaux rue des Mines
ECOLE MATERNELLE GIDE	6 900 €		Stores
BIBLIOTHEQUE	9 950 €		Remplacement des menuiseries (2ème tranche)
PRESBYTERE	18 000 €		Remplacement des menuiseries
POLE ACCUEIL POPULATION	26 000 €		Remplacement des menuiseries
Total besoins recensés 2019 / 2020	91 850 €		<u>Observations :</u>
Enveloppe budgétaire maxi 2019 / 2020	85 000 €		

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENTS VILLE D'HARFLEUR 2018 - 2020

SECTEUR DE TRAVAUX	ESTIMATION € TTC	SUBVENTIONS POSSIBLES	OBSERVATIONS
BATIMENTS			
Salle de sport René Cance	361 200 €	Obtenues	Réhabilitation
Cuisine Centrale	50 000 €	Codah DETR	Mise aux normes
Démolitions Impasse des Prés	24 000 €	Remboursement Codah	
Stade Thorez	16 000 €		Divers travaux
La Forge	10 750 €		Divers travaux mise aux normes
Total 2018	461 950 €		
Total 2019	300 000 €		Enveloppe globale
Total 2020	300 000 €		Enveloppe globale
Total plan pluriannuel 2018/2020	1 061 950 €		
Opérations détaillées PPI bâtiments (priorisation à faire)			
CTM phase IV	100 000 €		Inscription 2018 selon subventions
Aménagement divers locaux municipaux	80 000 €		Bureaux Pole Education, Pole social
Equipements sportifs	40 000 €		Enveloppe annuelles 2* 20 000 €
Equipements culturels	40 000 €		Enveloppe annuelles 2* 20 000 €
Aménagements Pole Beaulieu	80 000 €		Réorganisation accueils
Réfection façade ouest salle A. Duquesnoy	25 000 €		
Eglise Saint Martin	50 000 €	DRAC	Marché de maîtrise d'oeuvre travaux de rénovation et confortement
Total besoins recensés 2019 / 2020	415 000 €	Observations :	
Enveloppe budgétaire maxi 2019 / 2020	600 000 €		